



L'EXPRESS

POLITIQUE

DÉCÈS DE LA FEMME DE CHEVRETTE

Mme Marie-Paule Therrien, la conjointe du ministre des Affaires municipales, ministre d'État au Développement des régions et leader du gouvernement, M. Guy Chevrette, est décédée dans la soirée de lundi. Agée de 53 ans, Mme Therrien souffrait d'un cancer. Sa dépouille est exposée, aujourd'hui de 14h à 17h et de 19h à 22h, ainsi que demain de 12h30 à 13h30 à la Résidence funéraire de Lanaudière, 90 rue Wilfrid Ranger, à Saint-Charles Borromée. Les funérailles auront lieu demain à 14h en l'église Christ Roy, 330 rue Papineau, à Joliette.

UNE CAMPAGNE INFORMATISÉE

Les trois principaux partis en lice en vue des élections manitobaines de la semaine prochaine sont enregistrés dans le réseau Internet, ce qui fait probablement de cette campagne la première à être informatisée au Canada. Les électeurs du Manitoba peuvent ainsi avoir accès à la section du réseau réservée à chaque parti, où ils trouveront les informations nécessaires sur les politiques du parti et ses candidats. Ce sont les conservateurs du premier ministre Gary Filmon qui possèdent les données les plus élaborées, avec photos des divers candidats et possibilité de poser directement des questions au premier ministre. Le Nouveau parti démocratique de Gary Doer offre des données comparables, si ce n'est de l'absence de graphiques, commente de son côté Darren Gudmundson, coordonnateur du programme pour le NPD. Le Parti libéral de Paul Edwards a été le dernier à se prévaloir de ce programme, et son porte-parole, Pat Onysko, reconnaît qu'il ne joue pas un rôle de premier plan dans sa campagne.

HARCOURT BLANCHI

Le premier ministre de Colombie-Britannique, Mike Harcourt, a été blanchi des allégations de conflits d'intérêts dans l'attribution de contrats gouvernementaux à son ancien stratège électoral. Dans un jugement très attendu de 39 pages, le commissaire aux conflits d'intérêts, Ted Hughes, a estimé que M. Harcourt n'avait pas enfreint les lois provinciales dans ce dossier controversé qui agite toute la classe politique à la veille du déclenchement des élections provinciales. Le commissaire a jugé que M. Harcourt n'avait joué aucun rôle dans l'attribution de contrats de plus de 5 millions à Ron Johnson et à sa firme de communications NOW. M. Johnson, qui connaît le premier ministre depuis plus de 20 ans, avait fondé cette société de communications deux mois après avoir travaillé de très près à l'élection du Nouveau Parti démocratique, en 1991. Le commissaire Hughes a cependant critiqué le fait que les honoraires de 556 \$ par jour versés par le bureau du premier ministre à un consultant américain — ce qui est tout à fait légal — aient été achetés via un contrat à la firme NOW, visiblement pour éviter que cela soit connu, croit-il.

SUR LES TRACES DU CANADA

Encouragés par la victoire canadienne dans la guerre du flétan noir, les pêcheurs anglais entendent mener une autre guerre à leur façon. En effet, un groupe de pression, « Save Britain's Fish » (Sauvons les poissons d'Albion), veut convaincre le gouvernement de réinstaurer la souveraineté britannique sur les eaux qui bordent l'île, en plus des stocks de poissons qui y vivent. Ils réclament également le retrait de leur pays de la politique des pêcheries de l'Union européenne, plus de 20 après son adhésion, persuadés qu'elle a mené au pillage des eaux britanniques et qu'elle menace la survie de leurs villages. Ils veulent enfin que le premier ministre John Major décrète une zone de pêche de 200 milles. En plus de devoir affronter la concurrence des chalutiers français, belges, irlandais, espagnols et néerlandais, les petits pêcheurs anglais doivent se mesurer avec les 94 chalutiers espagnols battant pavillon britannique avec qui ils doivent partager les quotas de 10 p. cent des stocks protégés, le reste allant aux pêcheurs étrangers.

DES LIBÉRAUX INDÉSIRABLES

Un groupe représentant des chasseurs a accusé le bureau de comté d'un député libéral d'avoir refusé d'émettre des cartes d'adhérents à des postulants opposés à toute législation sur le contrôle des armes à feu. Reg Bélair, qui représente la circonscription de Cochrane Superior dans le nord de l'Ontario, a déclaré qu'il n'y a rien de mal à ce que des libéraux de ce genre ne soient pas acceptés. « Lorsqu'un individu adhère à une organisation, il doit en appuyer les objectifs et l'esprit. Il ne peut y adhérer dans le seul but de détruire. »

Presse Canadienne

Autres informations, page B4

Le juge en chef résidera à Québec

Le ministre confirme la décision et en défend la logique

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les juges de la région de Montréal devront se faire à l'idée : le juge en chef de la cour du Québec résidera dorénavant à Québec, comme le prévoit le projet de loi 81 déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Le ministre de la Justice, M. Paul Bégin, l'a confirmé, hier au cours d'un point de presse, en écartant du revers de la main les objections de plusieurs juges de Montréal qui ne voient pas de logique derrière cette décision de muter le juge en chef, son associé, et le conseil de la magistrature à Québec, entre autres, alors que 80 p. cent des causes judiciaires sont entendues dans la grande région montréalaise.

« À partir de cette base, a expliqué le ministre, il faut



Paul Bégin

draît aussi déplacer vers Montréal le gouvernement, le conseil

des ministres. Ce n'est pas une base solide. Mais on m'a dit qu'il y avait eu un arrangement qui ferait l'affaire de la cour si le siège social était ici à Québec, a dit M. Bégin.

« Je peux vous dire que je n'avais aucune objection à ce que le siège social soit à Québec. Et, soit dit en passant, je trouve tout à fait normal que ça se passe à Québec où on retrouve le siège du gouvernement, le législatif, et l'exécutif ; le troisième volet, le judiciaire, y sera aussi.

« Vous savez, ce n'est pas à Toronto que l'on retrouve la Cour suprême mais à Ottawa, la capitale. C'est ça la logique », a ajouté le ministre de la Justice.

La Cour du Québec regroupe 290 juges nommés par le gouvernement du Québec. Elle se divise en trois chambres principales : la chambre civile,

la chambre criminelle et la chambre de la jeunesse.

Cette structure existe depuis 1988 afin de regrouper sous une même autorité tous les juges nommés par le gouvernement provincial. Avant 1988, il y avait la cour provinciale, la cour des sessions de la paix et le tribunal pour la jeunesse. Ce sont ces trois cours qui ont été fusionnées pour constituer une seule cour, la cour du Québec, avec trois « chambres ».

La semaine dernière, le ministre Bégin a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à simplifier la hiérarchie de la cour, à en améliorer la gestion et à favoriser la polyvalence des juges.

Le ministre de la Justice profiterait de la nomination d'un nouveau juge en chef pour effectuer les modifications proposées. L'actuel juge

en chef Albert Gobeil occupe ce poste depuis 1988. Son mandat de sept ans se termine le 31 août prochain.

On compte présentement deux directions à la Cour du Québec : une à Montréal, où siègent le juge Gobeil et ses associés, et une autre à Québec où se trouve l'autre associé. Ces divisions seront éliminées.

Le gouvernement entend faire le ménage dans tout cela. Il n'y aura plus qu'un juge en chef associé et trois juges en chef adjoints (un dans chaque chambre). Le juge en chef associé travaillera au même endroit que le juge en chef, c'est-à-dire dans la Vieille Capitale.

Les juges en chef adjoints n'auront qu'un pouvoir de conseil auprès du juge en chef. Le nombre des juges coordonnateurs passera de 20 à 10 et ils répondront directement au juge en chef.



Le haut commissaire adjoint du Canada, M. Serge April (montant à bord d'un chalutier), était à Brixham, à un peu plus de 300 km au sud-ouest de Londres, hier, pour y remercier les pêcheurs de leur appui lors de la guerre du flétan.

Accord sur le flétan : la diplomatie cède la place à la bureaucratie

Presse Canadienne
OTTAWA

La grande diplomatie a cédé la place à la bureaucratie de haute mer pour déterminer comment et quand les nouveaux règlements de pêche seront appliqués au large de la côte Est.

La soi-disant trêve du flétan noir entre le Canada et l'Union européenne devrait être signée aujourd'hui après avoir été ratifiée par le Parlement européen.

Cela permettrait une mise en vigueur rapide de la plupart des nouveaux règlements. En tout premier lieu figure un projet pilote de deux ans qui prévoirait la présence à bord de tout navire pêchant en eaux internationales sur le Grand banc d'un observateur expérimenté.

Le Canada, les Européens et autres

membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest ont 15 jours pour poster les observateurs une fois que l'accord sera signé, a expliqué une source du ministère des Pêches.

« Il y a une entente entre le Canada et l'UE selon laquelle certaines propositions doivent être mises en vigueur immédiatement », a dit le haut fonctionnaire qui a demandé à ne pas être identifié.

« Je ne serais pas surpris si quelques-uns des observateurs commencent à se présenter au cours de la semaine prochaine. »

La question délicate de savoir quel pays fournira des observateurs pour chacun des chalutiers n'a pas encore été réglée, a indiqué le haut fonctionnaire. Le fait d'interdire des observateurs espagnols, par exemple, sur les

chalutiers espagnols pourrait faire l'objet de contestations fondées sur les lois sur les droits humains et la discrimination.

Chaque pays soumettra une liste d'observateurs et on serait en mesure de savoir immédiatement qui serait posté à bord de chaque bateau.

« Ils ont vraiment l'intention de poster des observateurs d'une nationalité différente de celle du bateau », a précisé le haut fonctionnaire.

Certains observateurs se trouveront déjà à bord des vaisseaux lorsque ceux-ci quitteront le port. D'autres pourraient être amenés jusqu'aux bateaux à partir de ports situés près des lieux de pêche.

Pendant que les pourparlers se poursuivent, les observateurs exécuteront une sorte de rotation de façon à ne pas passer plus d'un mois en mer.

La Commission nationale remet son rapport aujourd'hui

La cérémonie sera télédiffusée en direct du Salon rouge de l'Assemblée nationale

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Sous les feux des caméras qui reproduiront en direct, depuis le Salon rouge, chaque instant de ce moment qualifié d'historique, la présidente de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, Monique Vézina, remettra aujourd'hui son rapport au premier ministre Jacques Parizeau.

Ce rapport, dont on sait qu'il aura près d'une centaine de pages, renferme la clef d'un pays que les Québécois ont à faire, dans la mesure où ils opteront pour la souveraineté lors du référendum que le Parti québécois s'est engagé à tenir, en 1995.

Le document que remettra Mme Vézina au premier ministre propo-

sera en effet au gouvernement de s'engager dans la voie de la souveraineté, laquelle devrait prévoir une union de nature économique avec le reste du Canada. Les recommandations qui y seront présentées n'iront cependant pas jusqu'à définir les mécanismes de gestion d'une telle association. On y trouvera une définition de la souveraineté comme projet de société et des indications quant à la formulation de la question référendaire. On laissera toutefois au gouvernement du Québec le soin de décider quel moment conviendrait le mieux pour tenir ce référendum, mais on ne manquera pas d'indiquer que la majorité des personnes ou organismes qui se sont prononcés ou on présente des mémoires, tant devant les commissions régionales que devant la Commission nationale, ne voyaient pas d'urgence à procéder à la consultation populaire en 1995.

Les 288 commissaires qui ont pris

part aux commissions régionales, ainsi qu'à celles des aînés et des jeunes, ont été invités à cette cérémonie officielle, de même que les 125 députés de l'Assemblée nationale. Si les 47 députés libéraux poursuivent leur boycott, il en ira différemment de Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique du Québec, qui y prendra part et qui commentera le rapport par la suite.

Absent de cet exercice depuis ses tout débuts, le Parti libéral du Québec a confié à son député Jean-Marc Fournier, de la circonscription de Château-Guay, le soin de commenter le document, mais à l'extérieur de la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale, où a lieu l'événement. Daniel Johnson ne commentera pas, du moins pas à ce moment.

C'est l'historien Jules Bélanger, président de la Commission Gaspésie-Ile-de-la-Madeleine, qui est chargé d'inau-

gurer la cérémonie, à 14 h 30.

Cinq minutes plus tard, Mme Vézina présentera ses adjoints, Jean-Paul L'Allier et Marcel Masse, qui ont présidé les commissions de la capitale et de Montréal, et tous trois présenteront les recommandations formulées par la Commission nationale.

Ensuite, à 15 h 20, le premier ministre Parizeau prononcera une allocution de dix minutes, mais il n'est pas prévu qu'il commente le rapport, préférant que cette journée soit réservée aux commissaires. Ainsi, après la cérémonie qui prend fin à 15 h 49, la salle du Conseil législatif sera le théâtre d'une conférence de presse tenue par Mme Vézina et MM. L'Allier et Masse.

Le président du Bloc québécois et chef de l'opposition à Ottawa, Lucien Bouchard, qui poursuit ses vacances hors du pays, n'assistera pas à la cérémonie.



Bouchard

Parizeau

L'association fait la différence

GÉRALD LEBLANC

Un sondage de la firme Environics, publié hier dans le *Toronto Star*, indique que l'association économique au reste du Canada fait la différence entre l'appui ou le rejet de la souveraineté par les Québécois.

L'enquête comprenait deux questions : une première sur la souveraineté et l'autre sur la souveraineté avec association.

Sur la souveraineté, 55 p. cent NON et 39 p. cent OUI ; sur la souveraineté avec association, 51 p. cent OUI et 41 p. cent NON. En gros, on passe d'un NON à un OUI si on ajoute l'association. (Dans le reste du Canada, le projet d'un Québec souverain associé au Canada ne recueille que 10 p. cent d'appui.)

Donna Dasko, la vice-présidente d'Environics, estime que ces résultats sont conformes à ceux obtenus depuis plus d'un an : autour de 40 p. cent en faveur de la souveraineté et plus de 50 p. cent si on y joint l'association.

« L'association, ajoute-t-elle, paraît représenter le genre de concept qui pourrait apporter les appuis qui manquent au projet du Parti québécois. D'autant plus que le 51 p. cent du présent sondage constitue une baisse par rapport aux résultats obtenus précédemment. Non seulement après Meech, mais même durant toute l'année 93, la souveraineté avec association allait chercher près de 60 p. cent d'appui au Québec. C'est une direction prometteuse pour le PQ, même si elle n'est pas garantie de succès. »

La partie semble donc se jouer autour de cette éventuelle et fuyante association comme le savent Lucien Bouchard et Jean Chrétien, qui ont accès à plus de sondages que nous.

C'est sans doute ce qui explique la sortie de Bouchard pour remettre l'association à l'ordre du jour et la consigne du silence imposée au Canada anglais par Chrétien. Et le spectre de ce trait d'union plonge Parizeau dans le plus grand embarras.

Encore ce vieux débat sur la confessionnalité

Et voilà, c'est reparti! A la veille des états généraux sur l'éducation, il était sans doute inévitable que resurgisse le traditionnel débat entre les tenants d'une école laïque et les défenseurs d'un système scolaire confessionnel.

C'est ainsi qu'on a eu droit, la semaine dernière, à une prise de position de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec qui se portent évidemment à la défense du régime confessionnel actuel et à la riposte de la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, qui se fait l'avocate de la laïcisation complète des écoles publiques.

Les arguments de part et d'autre ne sont pas vraiment inédits. Encore que le texte de l'épiscopat témoigne d'une largeur de vues face au droit à la dissidence qui contraste heureusement avec le discours intégriste de certains groupes qui donnent l'impression, même si c'est difficile à imaginer sous Jean-Paul II, d'être plus catholiques que le pape.

C'est cette même ouverture d'esprit qui, en 1991, a amené Mgr Bernard Hubert, de Saint-Jean-Longueuil, à souscrire à la requête de parents musulmans de Brossard en faveur de l'étude du Coran et de la pratique de cette religion dans les écoles publiques où ils constituent un bloc homogène important. Aussi louable soit-il, ce respect de la démocratie ne change cependant rien au problème de fond posé par la confusion qu'on entretient soigneusement entre l'enseignement religieux, ou moral, et le caractère confessionnel de l'école.

Il y a, en effet, toute la différence du monde entre transmettre à des enfants des connaissances de base sur les grandes religions et les amener à pratiquer l'une d'elles. Or, c'est précisément ce que fait l'école confessionnelle sous prétexte que les enfants ne sauraient se contenter d'un simple apprentissage cognitif sur les phénomènes religieux et qu'il faut faire oeuvre d'éducation en leur inculquant des valeurs et des pôles de référence pouvant les aider à donner un sens à leur vie.

Il est évident qu'ici comme ailleurs en Occident, ces valeurs découlent essentiellement d'un héritage judéo-chrétien qui n'est cependant pas l'apanage exclusif de la foi catholique romaine. On peut fort bien être animé par un profond désir d'absolu et avoir comme idéal le dépassement de son égoïsme, le respect de soi et des autres, l'honnêteté et la générosité sans forcément ressentir le besoin d'exprimer son amitié à Jésus, ainsi que le propose le programme d'enseignement religieux du ministère de l'Éducation.

On invoque souvent pour la défense de l'école confessionnelle le fait que la majorité des parents sont catholiques et qu'ils réclament pour leurs enfants la transmission de ces valeurs. Or, la plupart d'entre eux ne mettent jamais les pieds à l'église et font instinctivement la distinction entre l'acquisition de principes moraux régissant le fonctionnement harmonieux d'une société et la pratique d'une religion qui les véhicule. Cette attitude dévouée évidemment sur une totale indifférence devant les prétentions de groupes minoritaires qui, prétendant néanmoins parler au nom de la majorité, parviennent à

perpétuer des aberrations comme celles dont on est régulièrement témoin à la CECM.

Les évêques ont tout à fait le droit de vouloir proposer aux jeunes Québécois un enseignement religieux destiné à « favoriser la croissance et le plein épanouissement » de leur personnalité en intégrant leur foi dans tous les aspects de leur vie. Même chose pour les musulmans, les bouddhistes ou autres qui professent une croyance compatible avec les valeurs fondamentales qui régissent notre société.

Mais on n'a pas le droit de miser sur l'indifférence du plus grand nombre pour s'approprier l'école publique en vue d'y dispenser un enseignement religieux qui devrait se faire à l'extérieur des établissements scolaires ou, à tout le moins, en dehors des heures de classe.

Dans la société pluraliste et fondamentalement laïque que le Québec d'aujourd'hui est devenu, la confessionnalité est un anachronisme auquel le pouvoir politique devrait avoir le courage de s'attaquer. On a jusqu'ici allégué qu'il s'agit, dans le cas de Montréal, d'un héritage constitutionnel dont il est impossible de se départir dans le régime actuel. C'est un alibi commode pour justifier le statu quo. Les états généraux sur l'éducation seront une belle occasion de faire le point sur cette question. Et, pour le gouvernement péquiste, de promettre la laïcisation du système scolaire dans un éventuel Québec souverain. Reste à voir si on aura cette audace...

Pierre GRAVEL

Vice de fond

Après avoir tenté de se débrouiller toute seule avec ses cols bleus, la ville de Montréal réclame un coup de pouce du gouvernement provincial qui s'approprierait, selon le maire Pierre Bourque, à lui donner le droit au lock-out.

Si cette information se confirme, il s'agirait d'une bonne nouvelle pour la métropole, mais aussi pour toutes les autres municipalités aux prises avec un régime de travail fondamentalement déséquilibré.

Ce régime résulte d'une sorte de troc législatif datant de l'adoption de la Loi sur les services essentiels, au début des années 80. Les villes avaient alors obtenu des garanties quant au maintien des services de base lorsqu'un conflit de travail dégénère. Mais elles avaient perdu la possibilité de brandir la menace d'un lock-out.

Comme on a pu le constater à Montréal, ces dispositions n'empêchent pas un syndicat en colère de déployer des moyens douloureux autant pour l'administration municipale que pour la population. La grève du temps supplémentaire menée par les cols bleus a entraîné la fermeture du Biodôme, tout en laissant un sillage de sacs verts dans les rues, au lendemain du congé pascal. La Ville ne dispose d'aucun outil pour mettre un terme à ce type de pressions, dès lors que les services définis comme essentiels sont maintenus.

Montréal réclame le droit au lock-out comme une mesure d'exception, pour venir à bout d'une situation qui n'en finit plus de pourrir et qu'elle est impuissante à régler. Le moment est opportun pour aller au-delà de ce cas particulier et envisager un réajustement de tir en faveur des employeurs municipaux, dont la marge de manoeuvre rétrécit au même rythme que les goussets de leurs citoyens.

Le droit de lock-out n'est pas la seule et unique façon de rééquilibrer les rapports de force dans les villes. Mais il peut s'inscrire à l'intérieur d'une révision nuancée d'un régime qui, dans sa forme actuelle, avantage indûment la partie syndicale, aux dépens des employeurs et des contribuables.

Agnès GRUDA

Un danger incessant

Les signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se réunissent ces jours-ci, à New York, en vue de le reconduire.

En 25 ans, ce traité a apporté un peu de raison dans le monde fou de la course aux armements et de l'escalade nucléaire. Il justifie pleinement la décision de pays comme le Canada ou la Suède de ne pas se doter d'armes nucléaires. Dans un monde où il y a deux super-puissances, un pays nucléaire de deuxième ordre risque surtout de se laisser entraîner dans un conflit perdu d'avance.

Mais le traité a ses faiblesses parce qu'il comprend deux catégories de membres, dont les droits et les obligations sont très différents. Dans le processus de révision, les cinq pays nucléaires veulent que le TNP devienne permanent et ils parlent d'un renforcement du traité.

Mais d'autres craignent surtout le renforcement du privilège des grands. Des pays comme le Mexique et l'Indonésie voient dans le processus de révision une occasion de tenir les pays nucléaires à leurs promesses de négocier le désarmement. Ils font remarquer qu'en dépit d'une forte réduction des arsenaux nucléaires américain et russe, ceux-ci restent supérieurs à ce qu'ils étaient, lors de la signature du traité. Et ils ne se laissent guère impressionner par l'engagement de la France et de la Chine pour un renforcement du traité qu'ils ont signé seulement il y a quelques années, après l'avoir ignoré pendant plus de 20 ans.

La discussion entre les deux camps n'a rien d'académique, quoiqu'on serait tenté de trancher en disant que les deux objectifs sont souhaitables. Mais la forme définitive du traité est moins importante que toutes les affaires sordides qui se trament en marge du traité. La possibilité d'une guerre nucléaire entre les États-Unis et la Russie n'est pas un sujet immédiat d'inquiétude, comme il l'a été pendant 40 ans. Une guerre nucléaire au Moyen-Orient ou dans l'Asie du Sud, en revanche, est un danger bien réel.

L'Inde, Israël et vraisemblablement le Pakistan possèdent des armes nucléaires, et n'ont pas signé le TNP. Cela encourage d'autres, comme l'Irak et l'Iran, à s'armer eux aussi, car ils pourraient se sentir menacés. Le grand défi pour les signataires du TNP n'est donc pas de le perfectionner, mais de le faire accepter par ceux qui ne l'ont pas encore fait. L'exemple de l'Afrique du Sud, qui a détruit les quelques bombes qu'elle avait fabriquées et signé le traité, devrait les inspirer à prodiguer des encouragements et à exercer des pressions jusqu'à ce que le TNP soit véritablement universel.

Une autre cause d'inquiétude est la contrebande de matières et de technologie nucléaires soviétiques vers les pays cherchant à obtenir des armes nucléaires ou des organisations terroristes. Il est clair que l'esprit du TNP exige une étroite collaboration entre les polices nationales pour réprimer ce trafic qui est une réelle menace pour la paix.

Le renouvellement du TNP doit aussi être l'occasion de souligner l'importance de le faire constamment respecter dans ses moindres détails.

Frédéric WAGNIÈRE

L'AFFAIRE BARNABÉ



EN REPRISE

DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Assistés sociaux: réglons d'abord le cas des abuseurs

Mme Jeanne Blackburn,
ministre de la Sécurité du revenu

Plus je vous écoute à la télévision et plus je lis vos opinions dans les journaux, plus je constate que vous ne connaissez pas grand-chose aux assistés sociaux. Et c'est malheureux de prendre des décisions avec des préjugés. Mais...

Vous voulez absolument dépenser 500 000 \$! Vous devriez tout simplement payer des enquêteurs pour étudier la situation et faire une révision complète du cas de tous vos bénéficiaires qui reçoivent des prestations depuis plus de deux ou trois ans, et même depuis plus de cinq ans. Vous auriez l'occasion d'apprendre que la majorité des 25 à 35 ans sont des cas à réviser et non pas à revaloriser.

De grâce!, arrêtez de faire de la politique sur la tête des assistés sociaux et faites que les abuseurs du système soient dépistés et non pas valorisés. Il faut tout simplement commencer par le commencement et non pas par la fin: commencent par nettoyer la catégorie des abuseurs et après vous pourrez valoriser les autres.

Faites une petite enquête chez les propriétaires qui ont des assistés sociaux comme locataires et donnez-vous la peine de prendre des informations. Vous comprendrez alors un peu plus la situation. Informez-vous auprès du Protecteur du citoyen, il serait peut-être une bonne source d'information pour vous!

Cet enquêteur devrait en premier lieu faire connaître aux assistés sociaux leurs obligations comme prestataires de

l'aide sociale et surtout arrêter de les protéger comme des enfants maudits de notre société. S'ils sont capables d'aller jouer au bowling, d'aller au restaurant, d'aller au bar et chez le dépanneur, etc., ils sont certainement capables d'aller chercher leur chèque, à l'exception évidemment des handicapés et des malades. Vous avez perdu le sens des valeurs et vous ne savez pas où dépenser notre argent, sinon en politisant toutes vos actions.

Le but de cette lettre est de vous faire prendre conscience de la portée de vos gestes et de vos actes.

René LANGELIER

Les gardiens du Forum harcèlent le public

Vendredi 31 mars, je suis allée voir Beau Dommage au Théâtre du Forum. J'ai payé 55,07 \$ pour mon billet, pensant avoir une bonne place. Erreur! Je me suis retrouvée face à une colonne de son! Beau spectacle!

Pour voir le groupe, je me suis levée. Un gardien arrogant est venu me menacer d'expulsion si je ne regagnais pas mon siège. J'ai obéi. À l'entracte, je me rends à une place vacante à l'avant. Le même gardien m'ordonne de regagner ma place sous peine d'expulsion... J'obéis. Peu de temps après, le public se lève (moi comprise). Eh bien, le gardien qui me cherche des poux vient me dire que ça suffit le niaiserie: en arrière du muret! On m'a punie comme un jeune enfant. À une différence près: moi, j'ai payé!

Quelques chansons plus tard, tout le monde s'est levé, certains s'approchant de la scène (nouvelle intervention des gar-

diens). Michel Rivard a arrêté de chanter pour leur demander de cesser de harceler le public. Ce n'est qu'à partir de ce moment que j'ai vraiment pu savourer le spectacle... Merci Beau Dommage!

Je me demande simplement pourquoi le Forum vend à fort prix des places mal situées (ex.: face à une colonne de son)? Quelles raisons motivent les gardiens du Forum à harceler les gens de la sorte?

Josée VILLANDRÉ
Greenfield Park

Faux-fuyant politique

En tant que citoyen canadien et utilisateur d'armes à feu pour mon bon plaisir, je m'oppose vigoureusement au plan du ministre canadien de la Justice quant à l'enregistrement de toutes les armes à feu: ce plan n'a tout simplement aucune raison d'être et voici les raisons que j'invoque.

1. L'enregistrement universel, seul et par lui-même, ne réduira pas le crime; par contre, des sentences exemplaires (incluant la peine de mort) pour les crimes commis avec des armes à feu, un contrôle sévère des importations (les armes et les drogues traversent les frontières à la tonne) et une éducation régulière des utilisateurs seraient plus efficaces.

Selon l'Association canadienne des chefs de police, sur 17 fusils achetés sur le marché noir, 16 sont des armes de contrebande. (La Presse 95-03-06) Ce sont des chiffres vrais et non des statistiques et des conclusions biaisées du ministre de la Justice.

2. Ce n'est pas le fait qu'une arme soit enregistrée qui empêchera le suicide des gens qui

ont le mal de vivre. On devrait plutôt s'attaquer de front aux drogues, à la pauvreté, à la solitude.

3. Cet acharnement à exiger l'enregistrement de toutes les armes à feu (incluant les armes régulières de chasse) n'est qu'un faux-fuyant politique qui démontre bien l'incapacité et le manque de volonté du ministre de s'attaquer aux vraies causes de la criminalité. C'est aussi illogique et ridicule que s'il exigeait le contrôle des couteaux de cuisine, des cordes à pendre, du monoxyde de carbone, des rails de chemins de fer, des viaducs, des médicaments, etc...

4. Ce contrôle outrancier et inutile des armes à feu (incluant même les vieilles armes des musées...) n'atteindra aucun but autre que la satisfaction du ministre et celle des milieux alarmistes qui le manipulent politiquement.

Une ex-ministre de la Justice, Mme Kim Campbell, avait déjà suffisamment calmé les esprits avec la loi C-17 sur l'entreposage des armes à feu. Plutôt que de bien faire appliquer cette loi adéquate, le ministre de la Justice ploie sous la pression et s'acharne à faire adopter le bill C-86. Quand et avec quoi surgira-t-il de nouveau?

Evidemment et en conclusion, ce contrôle abusif (même s'il était politiquement viable) n'apporterait aucune solution aux crimes commis par les « pourris » de la société; il brimerait les droits des chasseurs, respectueux de leurs obligations; il augmenterait le fardeau financier déjà trop grand du Canada et des utilisateurs. Enfin, il serait un élément très négatif dans mon évaluation de la façon de gouverner du cabinet Chrétien.

Aimé QUINTAL
Charlemagne

OPINIONS

La souveraineté apparaît de plus en plus « désuète et inutile »

Le Groupe des Cent répond au docteur Réjean Thomas

MYRIAM LEGAULT
et MARCEL A. BEHR

Au nom du Groupe des Cent, un rassemblement de jeunes professionnels, universitaires et entrepreneurs qui se sont prononcés pour le NON au référendum, les deux auteurs répliquent ici au Dr Réjean Thomas.

Comme tous les Québécois, nous avons un immense respect pour le Dr Réjean Thomas et son travail auprès des sidéens du Québec. C'est pourquoi nous avons été déçus de lire dans *La Presse* ses commentaires inattendus sur le Groupe des Cent (30 mars 1995), commentaires qui étaient extraits d'un discours qu'il avait prononcé devant le Grand rassemblement des jeunes du Parti québécois.

Le docteur Thomas accuse les membres du Groupe des Cent d'être surtout « préoccupés par la croissance économique (...); jamais il n'est question (avec eux) de valeurs, de culture et encore moins de projet de société. »

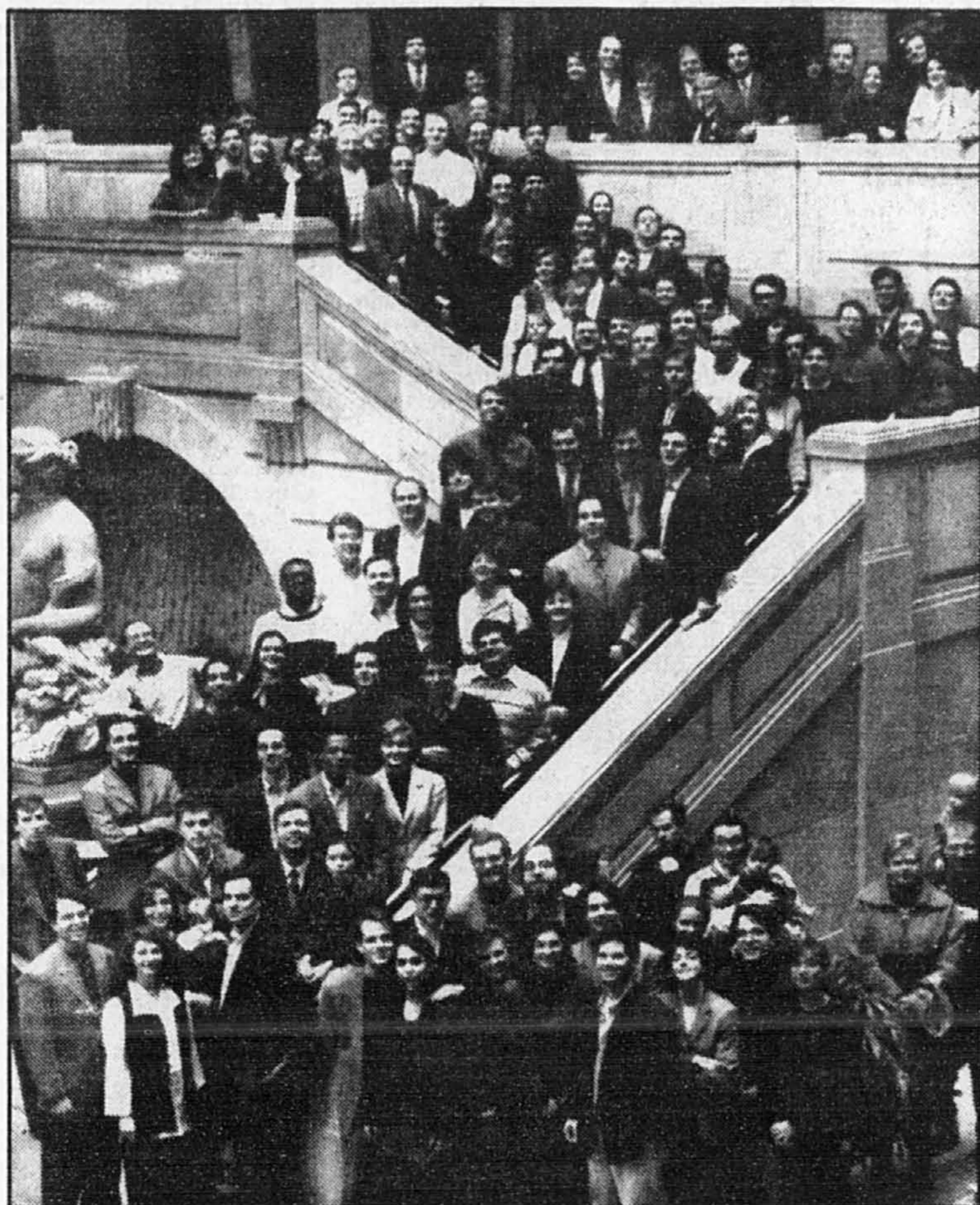
Oui, nous sommes préoccupés par la croissance économique. Aujourd'hui, au Québec, 417 000 chômeurs demeurent incapables de trouver un emploi; avec notre faible économie, la dette du gouvernement du Québec (déjà 70 milliards de dollars) croît chaque année. Les citoyens du Québec devront payer 6 milliards de dollars au titre des intérêts sur cette dette, en 1995 - 6 milliards qui auraient pu servir à développer des emplois, à réduire les taxes et à restaurer le financement de notre industrie culturelle.

Nous sommes préoccupés par la croissance, non pour elle-même, mais en ce qu'elle est le principal moyen de créer des emplois, de défendre notre culture et de promouvoir une société plus juste. Le Groupe des Cent compte parmi ses membres des médecins voulant assurer l'accès à des soins de santé de qualité, des professeurs inquiets des lacunes en matière d'éducation, des étudiants qui se demandent s'ils trouveront un emploi et des parents soucieux du type de société qu'ils légueront à leurs enfants. Voilà les sujets réels de nos préoccupations.

En tant que Québécois, nous sommes, à juste titre, fiers des exploits de notre société. Depuis la Révolution tranquille, les francophones ont repris le contrôle de leur économie, ils travaillent en français et les artistes québécois ont connu des succès époustouflants ici et à l'étranger. Nous sommes également fiers, en tant que Canadiens, de notre qualité de vie reconnue par l'ONU comme la meilleure du monde, de nos programmes sociaux qui pouvaient aux besoins des plus démunis, de nos casques bleus et de notre réputation mondiale.

Bien sûr, des réformes sont nécessaires afin d'améliorer la qualité de notre société et s'assurer qu'il n'y ait plus d'exclus. Les autres provinces n'ont pas attendu la souveraineté pour entreprendre des réformes. Le Nouveau-Brunswick donne à ses citoyens bénéficiant de l'aide sociale les outils pour se prendre en mains. La Saskatchewan a éliminé son déficit et réduit son taux de chômage à 7 % tout en respectant les orientations sociales du Parti néo-démocrate. Sept provinces équilibreront leurs budgets en 1994/95 ou 1995/96. Le progrès est donc possible dans le cadre de la fédération canadienne.

Plus que d'un projet de société, nous avons surtout besoin d'une société pleine de projets, dont les objets et les fins ont pour cible les véritables enjeux. Notre option est peut-être moins séduisante qu'une vision de la terre promise, mais elle a au moins le mérite d'être tangible et concrète. C'est pourquoi il appartient aux



Photographie prise en février dernier, lors du lancement du manifeste du Groupe des Cent.

souverainistes de définir avec clarté leur projet et de nous en démontrer la supériorité; c'est à eux que revient le fardeau de la preuve.

Selon le Dr Thomas, « la question n'est pas de savoir 'combien ça coûte', question que ces jeunes professionnels sont habitués à poser - mais plutôt 'que voulons-nous faire avec notre richesse collective?' » Contrairement à ce que le Dr Thomas allègue, ce ne sont pas les coûts, bien qu'ils soient importants, qui font que le Groupe des Cent s'oppose à l'indépendance, c'est plutôt l'absence totale d'avantages réels pour les Québécois. La souveraineté, en 1995, n'ajoutera rien à nos valeurs, à notre culture et à notre société. C'est précisément ce qui nous amène à rejeter une souveraineté qui nous apparaît désuète et inutile.

Comment renforcer les valeurs de notre société tolérante, multi-ethnique, majoritairement francophone, si l'on nous impose un « projet social » qui déchire la population francophone et s'aliène les minorités anglophone, allophone et autochtone? Comment faire progresser notre société si nous détruisons l'harmonie sociale et la compréhension réciproque que nous sommes parvenus à instaurer entre les diverses communautés ethniques et linguistiques du Québec?

Comment valoriser notre vie culturelle en accroissant le déficit d'un gouvernement québécois déjà peu en mesure d'aider nos artistes? Comment promouvoir notre langue et notre culture en rejetant l'appel d'un million de francophones hors-Québec qui nous ont demandé de travailler avec eux au sein du Canada? Comment résoudre les problèmes sociaux du Québec si, comme l'estime l'économiste souverainiste Pierre Fortin, la souveraineté nous oblige à agir avec une « rigueur impitoyable » et à couper les dépenses gouvernementales de

3 milliards de dollars « pour assurer un minimum de crédibilité financière internationale »?

Existe-t-il, ce projet de société souverainiste? Comment le gouvernement sera-t-il structuré? Quelle sera, en bout de ligne, l'étendue de la décentralisation? Comment précisément (ou même approximativement) cela aidera-t-il nos jeunes à poursuivre leurs études, nos chômeurs à trouver du travail, nos villes à attirer les investisseurs, nos malades à recevoir de meilleurs soins et nos aînés à obtenir l'attention qu'ils méritent? En bref, quels seraient les bénéfices réels de la souveraineté, bénéfices qui en justifieraient les coûts?

Il est ironique de constater qu'après 20 ans de préparation, le projet de société souverainiste n'a pu répondre aux attentes des participants et des commissaires lors des récentes commissions régionales. De plus, quelques jours après le discours du Dr Thomas, Monique Simard, vice-présidente du Parti québécois, a nié que la souveraineté doive comporter un projet de société: « Au Parti québécois, nous croyons que c'est après la souveraineté évidemment que, démocratiquement, on définira ce projet de société ». Dr Thomas, peut-être devriez-vous parler à vos collègues.

Nous, jeunes Québécois, sommes déterminés à bâtir une société meilleure. C'est ce sentiment qui nous pousse à nous engager dans ce débat. Nous croyons que c'est ce même sens civique qui anime le Dr Thomas. C'est pourquoi nous espérons qu'en tant que concitoyens, préoccupés par le bien-être de notre société, nous nous retrouverons, très prochainement, côte à côte pour construire le Québec de demain. Il nous faudra bien, tout autant que nous sommes, travailler ensemble pour rattraper le temps perdu et les ressources gaspillées dans ce débat qui nous divise.

Soins: qui a peur du virage ambulatoire ?

CHRISTIANE ROBITAILLE

L'auteure est infirmière à l'emploi d'agences montréalaises.

Le virage ambulatoire suscite de grandes appréhensions dans la population infirmière. Il s'agit d'un projet de collaboration entre les hôpitaux et les CLSC, dans le but d'offrir dans les lieux des CLSC ou à domicile des soins qui étaient pour la plupart, jusqu'à présent, effectués dans les hôpitaux. Il pourra s'agir de médication ou de chimiothérapie intraveineuse à domicile, de soins post-chirurgie, d'alimentation par tube Levine ou de surveillance de plaies et de pansements, entre autres tâches. Un protocole d'entente a déjà été signé à ce sujet entre quatre CLSC de la région de Montréal et l'hôpital Notre-Dame.

Qu'on me permette de rappeler l'impact qu'ont eu certains changements antérieurs sur mon quotidien d'infirmière et l'on comprendra les raisons qui font que les infirmières « de terrain » ne sont pas rassurées sur le « pourquoi » « comment » de ce virage.

Il y a 25 ans, alors que j'étais infirmière soignante en pédiatrie dans un grand hôpital de la métropole, je fus confrontée à un de ces grands changements. L'équipe soignante, dans ce département, se composait à ce moment-là d'une infirmière, d'un auxiliaire et d'une préposée pour seize enfants malades, nombre qui nous apparaissait tout à fait justifié étant donné l'exigence de la tâche.

En effet, un enfant hospitalisé, séparé de ses parents, de son environnement naturel et confronté à la douleur, à l'environnement hospitalier et à tous ces nouveaux visages ne va pas s'abandonner en toute confiance. Il a peur, il a mal et il vit de grandes tensions, de grandes insécurités. Si l'équipe soignante n'est pas attentive et disponible, ces difficultés viendront compromettre gravement ses chances de rétablissement.

Il faut donc à l'équipe soignante du temps, de la patience et du doigté pour prendre en compte ces besoins fondamentaux et faire accepter des traitements qui effarouchent plus d'un adulte en bonne santé. C'est l'abc du nursing.

Or, ce nombre passa de trois à deux en l'espace de peu de temps. Voici comment et pourquoi.

De hautes instances, se penchant sur l'état des finances de cet hôpital, avaient évalué la charge de travail de l'équipe et avaient conclu que deux soignants pour seize enfants malades pourraient suffire à la tâche. Ces hautes instances étaient arrivées à cette conclusion par un savant calcul d'alègre, après avoir compté les pas de chacune, calculé le temps pris pour les différents traitements, évalué en minutes et en secondes le temps nécessaire pour donner un bain et alimenter un enfant. Il nous fallut donc accepter d'avoir la charge de huit enfants chacune, ce qui voulait dire: donner le bain, alimenter, donner les médicaments et faire les traitements à huit petits en deux heures, et ce, avant d'arriver à la pause café de 9:30.

Ceux et celles qui n'y arrivaient pas n'avaient qu'à se passer de la pause-café, puisque leur performance ne coïncidait pas avec la savante formule d'alègre. Certaines soignantes protestèrent, invoquant la diminution de la qualité des soins et la surcharge de travail, allant même jusqu'à proposer des solutions qui, si elles ne relevaient pas de considérations mathématiques, incluaient pourtant des considérations de gros bon sens.

Par exemple, cette proposition d'inclure les parents dans le processus de traitement, ce qui voulait dire assouplir les heures de visites et leur consentir une certaine compétence auprès de leur enfant, même si leur vocabulaire ne comportait pas tous ces mots de plus en plus compliqués dont la médecine s'enrichit de jour en jour. Mais il aurait fallu, là aussi, du temps pour supporter ces parents et les aider à apprivoiser la maladie de leur enfant. Le temps, qui, pour tout gestionnaire, on le sait, est de l'argent (...)

Cet exemple datant des années 70 ne fait m'interroger sur le grand virage ambulatoire qu'on nous propose, solution miracle aux problèmes d'argent de notre système de santé. Le parallèle m'apparaît évident et il faut se demander si ces compressions budgétaires n'auront pas le même résultat sur la qualité des soins et sur la qualité au travail des soignantes. Pour ma part, je ne suis pas du tout convaincue que ce virage sera conçu et orchestré pour le plus grand bien de la communauté. Je crains que les infirmières et leurs clients ne fassent encore les frais de ces nouveaux concepts qui ont cogité dans la tête de nos gestionnaires, mais qui, sur le terrain, pourraient bien se révéler inadéquats.

Il semble que la Norvège, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont effectué ce virage avec succès. La

grande question demeure: « comment » se fera ce changement au Québec. Qu'on se souvienne de la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, dans les années 70, changement originant d'un concept emprunté aux pays nordiques, mais qui, sur le terrain d'une société en plein changement, n'a pas eu le résultat escompté. Est-ce parce qu'on avait mal préparé cette réinsertion, parce qu'on avait mal évalué la capacité d'accueil et de support des communautés, ou tout simplement parce qu'on a voulu épargner sans tenir vraiment compte des difficultés inhérentes à ce changement?

Étant donné qu'il y a déjà, en ce moment, dans certains CLSC, surcharge, manque de support et climat de travail difficile, comment les infirmières pourront-elles absorber ces changements sans que la relation d'aide, principe moteur du nursing, en souffre?

Seront-elles consultées, entendues, écoutées, lors de ce virage, si elles l'ont été si peu jusqu'à ce jour?

Et comment palliera-t-on au manque de personnel? On fera très certainement appel aux infirmières sur appel et aux infirmières d'agence, lesquelles font office d'infirmières volantes des CLCS?

Que deviendra la continuité des soins, quand on sait qu'une infirmière d'agence peut faire cinq CLSC en cinq jours, qu'elle ne fait partie d'aucune équipe de soins, qu'elle est prise en sandwich entre son employeur, le CLSC qui requiert ses services via l'agence et le bénéficiaire pour qui elle est « encore une nouvelle », un visage qui ne reviendra pas demain.

Non pas que les infirmières à temps partiel et d'agence manquent de compétence, loin de là. Mais de la façon dont on intègre en ce moment (ou plutôt dont on n'intègre pas) ces infirmières dépanneuses dans certains CLSC, il y a de grands risques que la vision nursing en prenne un coup et que la vision « robotique » revienne en force.

L'infirmière d'agence, dans certains de ces CLSC, c'est le troupeau de service, à qui on remet sans grandes explications une carte du territoire, une fiche contenant l'essentiel du traitement et une trousse nursing. On surcharge aussi habituellement le nombre de clients à voir, étant donné qu'on la paie cher et qu'elle n'est pas censée prendre le temps d'entrer en contact avec son client, puisqu'elle ne reviendra pas le lendemain. On attend d'elle qu'elle soigne le pied coupé de Madame Unetelle, la plaie du cancer du sein d'une autre, qu'elle fasse tests et ponctions, en un mot qu'elle effectue les actes prescrits promptement et qu'elle revienne inscrire le tout aux dossiers et aux statistiques.

Si l'information qu'on lui transmet est inadéquate ou incomplète, mettant en péril le service aux bénéficiaires et sa propre sécurité dans l'application du traitement, il est préférable qu'elle ne le signale pas avec trop d'emphase, car on aura vite fait de lui rappeler qu'elle est facilement remplaçable et que les infirmières d'agence ne manquent pas dans le réseau.

Si la journée a été lourde, après avoir entrevu deuil, douleur et peine, ne faisant partie d'aucune équipe, elle n'a personne avec qui échanger, sauf peut-être le personnel régulier, qui, plus souvent qu'autrement, est débordé et réagit comme l'officier de service face au simple soldat. Quand on connaît l'importance que prend le support d'une équipe dans une profession d'aide, il y a de grands risques que le manque d'encadrement et de support ne transforme ce nouveau personnel

volant en robot-soignant à domicile. Le risque n'est pas non plus écarté pour le personnel régulier si le virage se fait sans encadrement supportant et en imposant la surcharge de travail.

Il y a des enjeux importants dans ce virage ambulatoire. Conserver la qualité des services, la continuité des soins et l'approche nursing centrée sur le client demandera de la part des gestionnaires une oreille attentive. Y a-t-il, en ce moment, un mécanisme qui donne la parole aux infirmières « de terrain »? Ont-elles voix au chapitre, seront-elles consultées? Leurs propositions seront-elles retenues et leurs protestations prises au sérieux?

La profession d'infirmière en est une où la qualité au travail influence directement la qualité des services. Dans la gestion de ce virage, il faudra mettre du cœur dans l'ordinateur, sinon c'est la profession elle-même qui y perdra ce qui fait sa force en ce moment, cette approche globale qui inclut compétence et compassion, support et disponibilité, et surtout respect de la dignité de la personne.

L'infirmière d'agence, dans certains CLSC, c'est le troupeau de service, à qui on remet sans grandes explications une carte du territoire, une fiche contenant l'essentiel du traitement et une trousse de nursing

Peut-on mettre une croix sur la volonté de 44% des Québécois ?

BERNARD DOSTIE

Dans son éditorial du 1er avril dernier intitulé « Pour se sortir de l'impasse », M. Dubuc propose qu'on mette une croix sur le référendum, une croix sur la souveraineté.

On semble croire, dans certains milieux, qu'on peut mettre une croix sur 44 % de la population qui ont voté pour le Parti québécois et son option, objet numéro un de son programme, comme on peut jeter des résidus à la poubelle. Plusieurs bien-pensants croient que la souveraineté est un mauvais rêve qu'on oublie le matin en se levant. Et ceux qui ont la foi dans l'avenir du Québec grâce à la souveraineté, on en fait quoi? On efface tout? On s'enveloppe dans la couverture du « Je me souviens » ou du « Je m'en fous », et on prend un bon coup pendant cent ans pour se réveiller éliminé de la carte.

On court pour une part des chimères, aider les riches à devenir plus riches, les corporations à connaître le progrès en mettant les travailleurs dans la rue, diminuer la gratuité des soins de santé pour effacer la dette des incompétents et surtout on se fait fédéraliste en croyant dur comme fer que les autres provinces vont nous ou-

vrir les bras, nous reconnaître comme un des peuples fondateurs du Canada; au minimum ils vont reconnaître notre apport dans la découverte du continent jusqu'au Mississipi et la Louisiane.

Ce n'est certainement pas notre vision; on oublie trop facilement l'histoire de ce pays qu'on appelle Canada en omettant ses propres fautes et en nous faisant les porteurs des péchés de ce pays. Ça fait longtemps qu'on ne croit plus aux sentiments de l'autre partie du Canada qui nous considère comme les négligés de leur pays, malgré les politiques sournoises et hypocrites des langues officielles, le multiculturalisme, l'aide aux minorités. La souveraineté du Québec ce n'est pas seulement un rêve d'adolescent; c'est une vision, un projet de société, une appartenance à une histoire, à une quête de notre avenir, c'est l'adolescent devenu adulte et qui vieillit sur les berges du Saint-Laurent, dans les bois du Nord, dans les régions éloignées et le rock'n roll des cités. La souveraineté du Québec n'est pas dirigée contre aucune croyance ou aucun groupe. C'est l'affirmation des responsabilités de nos actes et nos erreurs avec les outils qu'on s'est donnés, depuis 1534, et davantage depuis la ré-

volution tranquille. Le Québec est un sentiment; il est temps de lâcher les raisons comptables et d'être solidaire par notre dénominateur commun la langue française, le mortier de notre groupe d'appartenance et pour tous ceux qui veulent faire leur contribution en choisissant le Québec comme leur pays.

Moi, ce pays me transporte, m'ouvre les voies aux causes universelles, fertilise mes idéaux. Ce sont les calculateurs qui me tuent. Le référendum et sa date on s'en fout. La souveraineté, c'est un pays défini avec son drapeau et ses traits: on prend cause et on l'assume. Pour un drapeau ou pour une cause, qu'elle soit territoriale, religieuse ou philosophique, des combats ont duré des années, même des siècles, avec une poignée d'hommes et de femmes. Israël, la Palestine, l'Irlande, le Vietnam, Jésus, Ghandi, Lincoln, de Gaulle, les femmes d'Algérie, Martin Luther King et le droit des noirs américains, les premiers habitants Amérindiens et Inuits, ce sont toutes là des causes souvent portées à bout de bras envers et contre tous pour finalement s'accomplir ou pour imposer la justice.

Alors, mettre une croix sur la souveraineté? Jamais! Porter la croix de la souveraineté? Toujours!

ACCORD LX 1995

à partir de **17 995\$** T.T.P. en sus **AVEC CLIMATISEUR GRATUIT!** ou **298\$** /mois*



HAMEL HONDA 130, RUE DUBOIS ST-EUSTACHE (voie de service de la 640) 491-0440 Mt: 875-1919

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI JUSQU'À 21 H

Aussi: CLIMATISEUR GRATUIT sur nos CIVIC «SE»

PAYONS MAXIMUM POUR VOTRE ÉCHANGE TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

* Bail 48 mois, taxes en sus, comptant ou échange équivalent à 2 000 \$, allocation de 96 000 km.

INTEGRA 95 ÉDITION SPÉCIALE

INCLUANT JUSQU'À **3 500\$** D'ACCESSOIRES GRATUITS



VENEZ ESSAYER LA NOUVELLE ACURA TL 96

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI JUSQU'À 21H

ANJOU - MONTRÉAL

GALERIES ACURA 7100, MÉTROPOLITAIN EST ANJOU, MONTRÉAL

TÉL.: 354-8811

LAVAL - RIVE-NORD

ACURA PLUS 255, BOUL. DE LA SEIGNEURIE BLAINVILLE

TÉL.: 435-4455

PAYONS MAXIMUM POUR VOTRE ÉCHANGE TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

POLITIQUE

Le président du conseil de la BN préconise la décentralisation

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Pour assurer sa viabilité financière, le Canada devrait opter pour la décentralisation des pouvoirs, le transfert de toutes les responsabilités sociales aux provinces et la compétition entre les régions, quitte à en fermer quelques-unes.

C'est du moins la thèse qu'a défendue hier le président du conseil de la Banque nationale du Canada, M. André Bérard, devant les membres du Canadian Club, d'Ottawa.

À son avis, la centralisation est un modèle anachronique qui ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. À ses yeux, ce système n'est pas assez près des citoyens, ce qui permet aux politiciens fédéraux d'agir avec une certaine impunité.

M. Bérard ne se préoccupe pas du fait que la décentralisation ne soit pas populaire au Canada anglais. S'il la défend, c'est qu'il croit en son efficacité.

Selon lui, les provinces et les municipalités doivent, dans ce contexte, être entièrement responsables des services sociaux et de santé et détenir tous les pouvoirs de taxation nécessaires pour les financer.

« Nous devrions donner le pouvoir de dépenser à ceux ayant le plus faible pouvoir d'emprunt », a-t-il soutenu. À cela, devrait s'ajouter une réduction importante des coûts des

services sociaux et de santé, croit-il.

Pour y parvenir, « nous devons éliminer les normes nationales pour les services de santé, comme cela a été fait pour l'aide sociale. Les provinces doivent avoir l'entière liberté d'organiser les services de santé comme elles le souhaitent », a-t-il indiqué.

Pour lui, cela signifie l'imposition possible de frais modérateurs, la privatisation de nombreux services et l'instauration de la concurrence.

« Il est important que la gratuité soit abolie. C'est un manque d'incitatif, c'est une formule qui encourage l'abus, où il n'y a pas de contrôle. Je pense que chaque usager du secteur médical est prêt à payer une certaine somme qui pourrait varier selon la capacité de payer des gens », a-t-il ajouté à sa sortie.

Au chapitre de l'assurance-chômage, il préconise des changements en profondeur, en particulier la mise au rancart des programmes destinés aux travailleurs saisonniers. « Même si cela signifie la fermeture de régions entières qui sont incapables d'offrir autres choses que des emplois saisonniers », a-t-il dit à son auditoire de gens d'affaires.

Selon lui, il faut que ces régions soient confrontées aux nouveaux défis que pose la concurrence car c'est ainsi que leur imagination et leurs ressources seront mises à profit pour diversifier leur économie.

« Les gens, s'ils font de la pêche efficace, devraient être capables de vivre le reste de l'année ou (devraient) faire autre chose », a-t-il dit aux journalistes. Selon lui, les gens doivent accepter de bouger d'une région à l'autre au fil des mois pour tenir compte de la disponibilité du travail.

« Les plus faibles et les plus pauvres vont se défendre », a soutenu M. Bérard. « Les gens ont des ressources. Placez-les dans un contexte où ils ont à se débattre, où ils doivent améliorer leur sort, et vous allez être surpris des progrès qu'ils vont faire. » Quant aux plus démunis, dit-il, ce sera aux provinces d'en prendre soin.

Invité à traduire ses propositions en terme concret, M. Bérard s'est esquivé, préférant s'en tenir à une approche globale.

Le discours annoncé, « Le Canada et le Québec: plus proches qu'on ne le pense », laissait croire à un plongeon dans le débat référendaire, mais M. Bérard s'en est bien gardé, s'en tenant rigoureusement à son exposé sur la décentralisation.

« Je pense que l'avenir du Québec appartient aux Québécois. Je pense que la démocratie fonctionne bien et que les deux parties se font entendre. Je n'ai pas à dire aux Québécois quoi faire, ils sont assez intelligents pour prendre leur décision eux-mêmes », a-t-il répondu aux journalistes qui voulaient connaître ses vues.

Le Canada plaide pour une prolongation indéfinie du traité anti-nucléaire

Presse Canadienne
NATIONS UNIES, New York

■ Estimant que la menace de prolifération nucléaire demeure aussi tangible qu'en 1970, le Canada a plaidé lundi pour une prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), signé en 1970.

L'objectif ultime de la conférence des Nations unies est de mettre dans le coup tous les pays du monde, a indiqué le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, lors de la séance d'ouverture de la conférence, devant l'Assemblée générale de l'Onu.

« C'est pourquoi le Canada aimerait voir cet engagement se transformer en réalité permanente, en prorogeant le Traité de non-prolifération indéfiniment et sans condition », a-t-il dit.

Actuellement, 178 pays, dont le Canada et les États-Unis, se sont engagés à respecter les principes du TNP. Mais certains signataires hésitent à proroger indéfiniment le traité.

Le Canada, a dit M. Ouellet, ne souhaitait pas mettre au ban certains pays qui avaient violé le TNP, même s'il s'inquiète d'un éventuel programme iranien de développement nucléaire.

« Nous espérons que l'Iran, signataire du traité, y adhèrera et le respectera », a indiqué M. Ouellet aux journalistes après son discours.

Il a aussi prévenu les pays contre la tentation de plaider la sauvegarde de la souveraineté nationale pour s'opposer à la prorogation du TNP.

Le Canada n'est pas un pays dit nucléaire — il a décidé dans les années 40 de ne pas fabriquer d'armes nucléaires — mais il exporte de l'uranium et des réacteurs nucléaires.

Embargo sur Cuba

Par ailleurs, le ministre Ouellet a pressé les Américains de faire la paix avec Cuba comme ils l'ont fait avec le Vietnam.

« À l'heure actuelle (...) je ne crois pas que Cuba constitue une menace pour les États-Unis », a-t-il dit à l'issue de son discours.

M. Ouellet répondait à des questions de la presse concernant les déclarations du sénateur républicain Jesse Helms, qui qualifiait lundi le Canada de « casse-pieds » parce qu'il a maintenu ses liens économiques avec Cuba, contrairement aux États-Unis. M. Helms participait à une manifestation des partisans d'une législation visant à pénaliser les partenaires commerciaux de Cuba.

M. Helms, Républicain de Carro ne du Nord qui préside le Comité sénatorial des affaires étrangères, a comparé le Canada et les autres partenaires de Cuba aux États qui ont maintenu des relations avec Adolf Hitler avant la Deuxième Guerre mondiale.

« Je crois que ces déclarations sont inutiles », a indiqué M. Ouellet. « Nous ne croyons pas que l'embargo contribue à aider la population cubaine qui souffre. »

NOS COMPTABLES SONT COMME NOS SPÉCIALISTES DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT.

ILS VEULENT TOUJOURS AMÉLIORER QUELQUE CHOSE.



Le mois dernier, le département de la comptabilité de Toshiba a lancé en pri-

meur le programme de remise éclair de Toshiba. À la demande générale, ce programme a été prolongé jusqu'à la fin du mois, ou jusqu'à l'épuisement des stocks.

Il va sans dire qu'une telle offre a attiré l'attention de notre département juridique. Pour bénéficier

gine et de votre formulaire de garantie canadienne internationale d'origine. Cette remise s'applique à des modèles sélectionnés et elle est offerte au Canada seulement par les revendeurs autorisés de Toshiba. Les demandes de remise doivent être reçues au plus tard le 31 mai 1995.

Modèle	Fiche Technique	Remise Éclair
T2400CS/250	486DX2 50 MHz, disque dur 250 MB, écran couleur RTC amélioré à ACL	300 \$
T2400CS/320	486DX2 50 MHz, disque dur 320 MB, écran couleur RTC amélioré à ACL	300 \$
T2400CT/320	486DX2 50 MHz, disque dur 320 MB, écran couleur TCM à matrice active	300 \$
T2450CT/500	486DX4 75 MHz, disque dur 500 MB, son intégré, écran couleur TCM à matrice active	300 \$
T4800CT/320	486DX4 75 MHz, disque dur 320 MB, son intégré, écran couleur TCM à matrice active	500 \$
T4800CT/500	486DX4 75 MHz, disque dur 500 MB, son intégré, écran couleur TCM à matrice active	500 \$
T4850CT/500	486DX4 75 MHz, disque dur 500 MB, son intégré, écran couleur TCM à matrice active	400 \$

de cette remise éclair, faites parvenir à Toshiba une copie de votre facture d'ori-

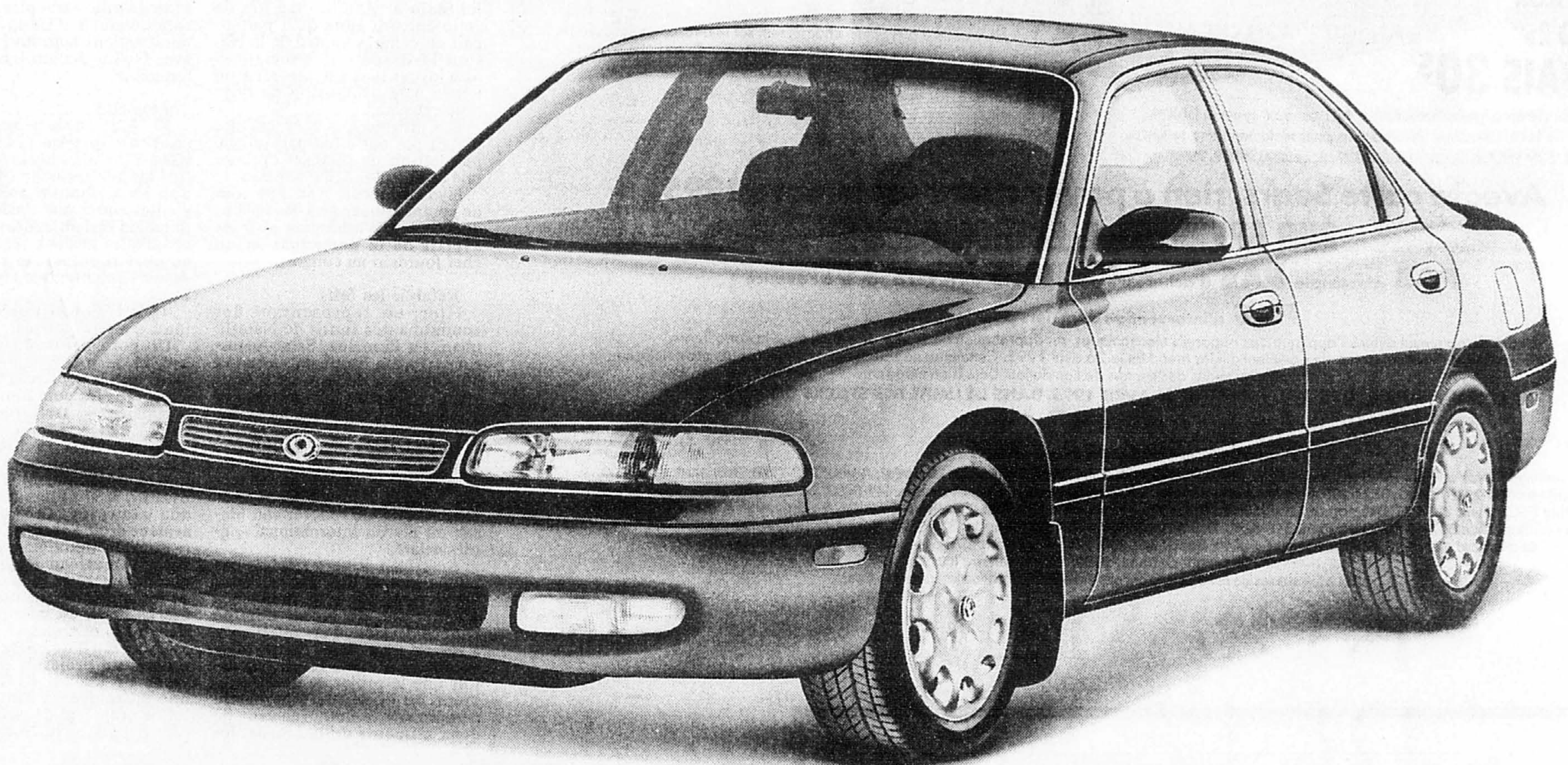
LA REMISE ÉCLAIR DE TOSHIBA. PROLONGÉE JUSQU'AU 30 AVRIL.

TOSHIBA
Une force du monde d'aujourd'hui.

Le département juridique n'a pas raté l'occasion d'apporter son petit grain de sel. Veuillez prévoir un délai de quatre à six semaines pour la réception de votre chèque de remise. Une seule remise par bloc-notes. La remise comprend un montant représentant la taxe sur les produits et services. Cette offre peut être annulée en tout temps sans préavis. La remise sera accordée uniquement à la personne dont le nom figure sur la facture d'origine.



Avec elle, c'est purement physique!



Mazda 626 Cronos DX 1995

P.D.S.F. 19 365\$
16 995\$*

- Moteur 4 cylindres 16 soupapes DACT
- 2 litres à injection électronique multipoint
- Radio AM-FM stéréo à lecteur de cassettes, 4 haut-parleurs
- Coussin gonflable pour conducteur et passager avant
- Suspension entièrement indépendante
- Volant inclinable
- Garantie Mazda de 5 ans
- Et plus de 50 autres caractéristiques standard

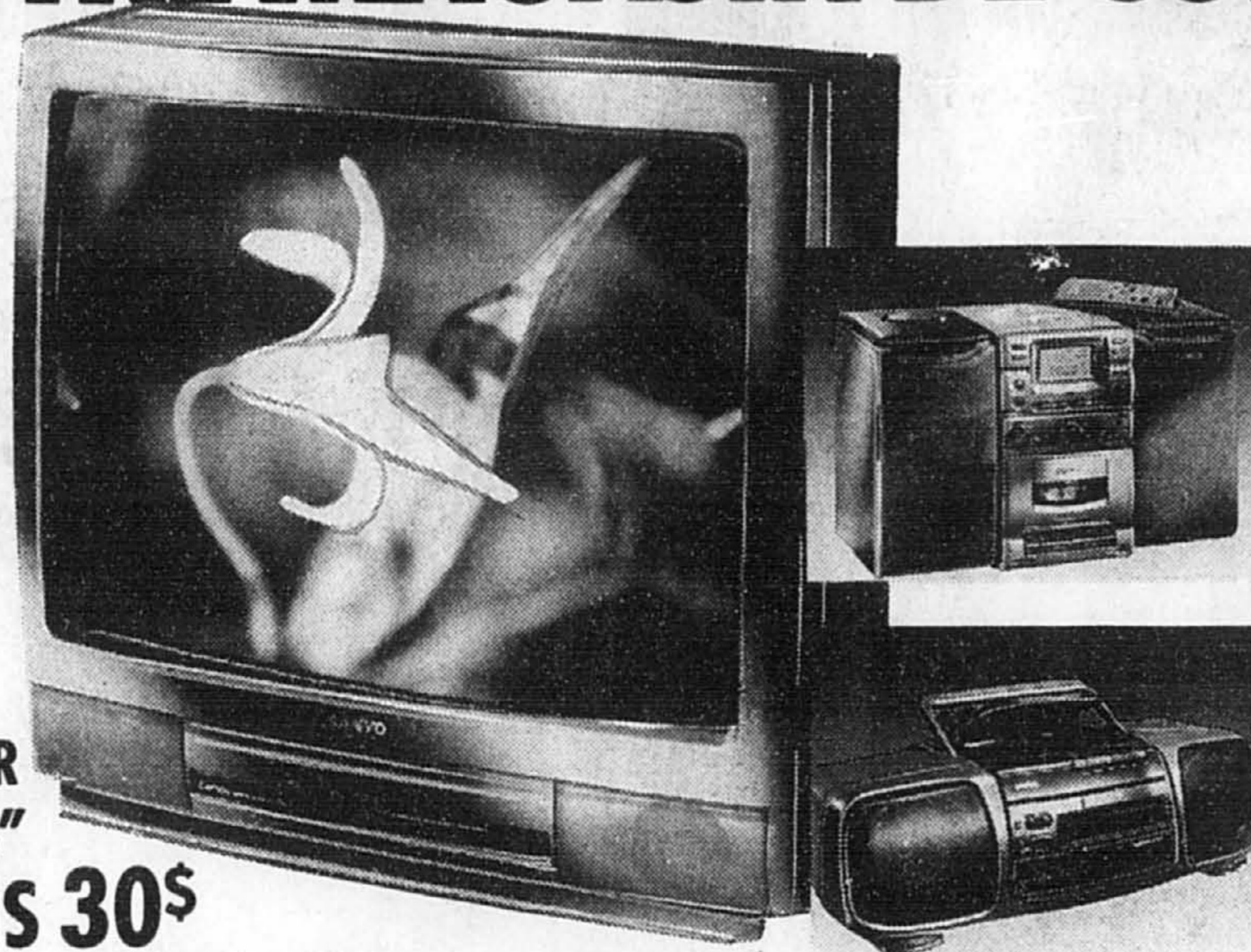
mazda
Je me sens bien

*Prix spécial Mazda: L'offre s'applique aux Mazda Cronos DX neuves 1995 en stock, achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 11 avril 1995, pour une durée limitée. Le prix tient compte de toutes les mesures d'encouragement du fabricant au concessionnaire. Transport, préparation par le concessionnaire, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Taux de location personnalisée Mazda: La Mazda Cronos DX 1995 décrite ici est offerte au taux de location de 269 \$ pour 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 2 925\$ ou échange équivalent et un dépôt de 300\$ sont requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractée est de 16 137\$, comprenant le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08\$ (8 cents) le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. Les offres sont valides exclusivement pour des achats au détail à partir du 11 avril 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut vendre ou louer à moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Peut varier du modèle illustré. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires.

SEARS

Attendez-vous à plus

VOS MARQUES PRÉFÉRÉES À VOTRE MAGASIN DE CONFIANCE



TÉLÉVISEUR SANYO 25" RABAIS 30\$

Télécouleur stéréo à syntonisateur pour 181 canaux, système DBX^{MC} réducteur de bruit. Décodeur de sous-titres pour malentendants. N°14334. Sears ord. 529,99. Ch.....499,99

CHAÎNE COMPACTE KOSS RABAIS 20\$

Chaîne à lecteur de DC à chargement dans le haut, radio AM/FM stéréo à lecteur de cassette et magnétocassette, enceintes 'Sonic Dome'. N° 28004. Sears ord. 299,99. Ch.....279,99

COMBINÉ PORTATIF SANYO RIEN QUE 199⁹⁹

Modèle stéréo à lecteur de DC à chargement sur le dessus, amplification des graves, lecteur de cassette à arrêt auto. N° 20943.

Avec la carte Sears, rien à payer avant septembre 1995 SUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

PAS d'acompte **PAS** d'achat minimum **PAS** de taxes à payer à l'avance

PAS d'intervention d'un tiers pour le crédit

L'offre de paiement différé s'applique aux appareils électroniques, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25\$ de frais d'administration. L'offre de paiement différé prend fin le 26 avril 1995. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue ni aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU MERCREDI 26 AVRIL 1995, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222.

Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

POLITIQUE

La Sainte-Marguerite : la division entre Montagnais a des échos à Washington

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
WASHINGTON

Les divisions entre les Montagnais au sujet du développement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite ont eu des échos hier à Washington.

Un représentant montagnais opposé au projet d'Hydro-Québec a profité d'une conférence de presse sur les 30 rivières les plus menacées d'Amérique du Nord pour essayer de corriger l'impression laissée par le chef de la communauté montagnaise de Uashat-Maliotenam, M. Elie Jacques Jourdain, lors d'une visite dans la capitale américaine il y a deux semaines.

Uashat se situe à la limite de Sept-Îles, et Maliotenam, à 16 kilomètres de la ville.

M. Jourdain a signé en juillet dernier une entente portant sur le développement hydroélectrique de la rivière Sainte-Marguerite et sur les compensations monétaires qui seront versées par Hydro-Québec à la communauté.

Il y a deux semaines, le chef Jourdain a vanté les mérites de cette entente alors qu'il participait au congrès annuel de la Nation Hydropower Association, une organisation américaine vouée à la promotion de l'hydroélectricité.

Il a affirmé que cette entente n'était pas parfaite, mais qu'elle permettrait de relancer l'économie et l'emploi dans la région.

Hydro-Québec avait pris soin de communiquer avec les médias québécois à Washington pour les avertir de la participation du chef Jourdain au congrès.

Rétablir les faits

Hier, un représentant des communautés innus de Natashquan, La Romaine, Saint-Augustin et Pakua Shipi, M. Armand McKenzie, a déclaré qu'il était venu rétablir les faits auprès des groupes environnementaux comme American Rivers et NRDC (Natural Resources Defense Council).

« Nous voulons aussi dénoncer les tactiques utilisées par Hydro-Québec afin de redorer son blason au niveau international », a-t-il déclaré.

American Rivers rendait publique hier sa liste annuelle des 30 rivières les plus menacées d'Amérique du Nord. Comme l'année dernière, l'organisation y a inscrit les rivières Sainte-Marguerite et Moisie. Elle a fait valoir que le projet de développement de la Sainte-Marguerite comprenait le détournement de deux affluents de la Moisie, les



Elie Jacques Jourdain

rivières Pekans et Carheil. Elle a soutenu que cela réduirait de 42 p. cent le volume de la Moisie, une des plus importantes rivières à saumons de la côte Atlantique.

L'organisation n'a cependant pas mentionné que le détournement de la Pekans et de la Carheil ne faisait pas partie du projet actuel. Elle n'a pas mentionné non plus que les communautés d'Uashat-Maliotenam avaient approuvé l'entente avec Hydro-Québec lors d'un référendum.

Majorité

M. McKenzie a cependant soutenu que ce référendum n'avait pas été remporté par une très grande majorité. Il a ajouté que les communautés montagnaises autres que Uashat et Maliotenam étaient contre le projet, et qu'elles avaient recommandé au chef Jourdain de refuser de signer l'entente avec Hydro-Québec.

« C'est un territoire national innu », a-t-il soutenu.

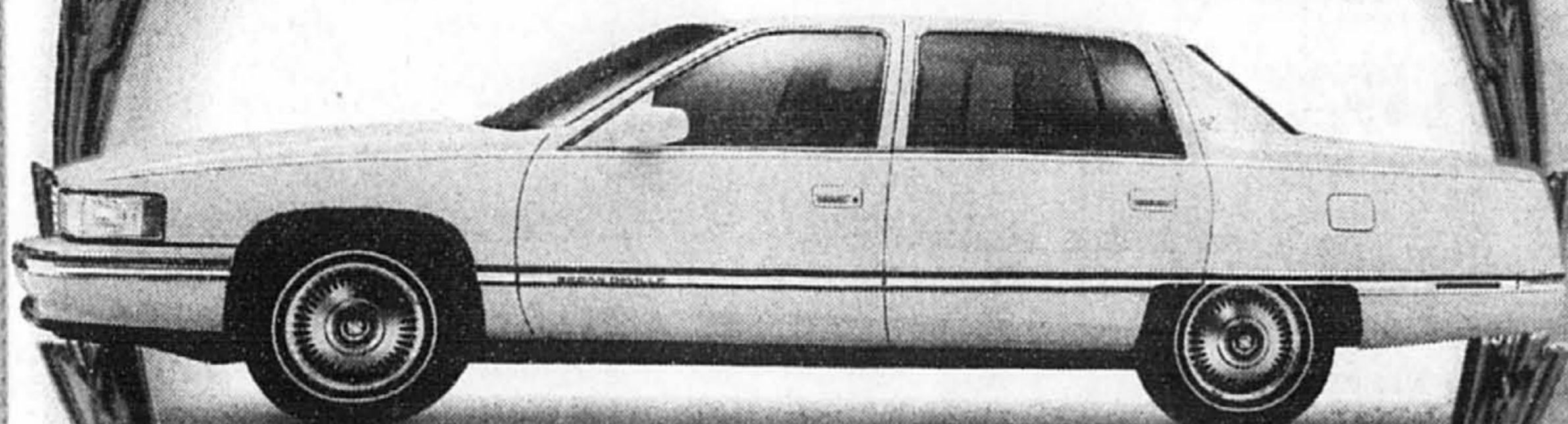
Un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Jean-Guy Ouimet, a déclaré que la société d'État avait considéré les communautés qui occupaient le territoire. Pas les autres.

Pour sa part, le directeur général du conseil de bande Uashat-Maliotenam, M. Jean-René Blouin, a simplement affirmé que « tous les Innus du monde avaient droit à leur opinion ».

Pour la deuxième année de suite, American Rivers a jugé que la rivière la plus en danger de toute l'Amérique du Nord est Clarks Fork, un tributaire de la rivière Yellowstone.

La menace qui pèse sur cette rivière, un projet de mine d'or, vient de Crown Butte Mines, une entreprise du Montana qui est la propriété de corporations canadiennes, dont Noranda.

Voici l'occasion de décrocher la Palme d'or



Cadillac Classic Gold

44 995 \$*

Pour un temps limité.

C'est le temps ou jamais de mettre la main sur le symbole ultime de la réussite automobile. La Cadillac Classic Gold vous est présentement offerte à 44 995 \$* ou en location à 695 \$** par mois pour 36 mois avec versement initial de 5 500 \$.

Cette luxueuse édition spéciale comprend des jantes chromées avec l'écusson Cadillac et plusieurs ornements finis or fin, comme l'écusson du capot, l'écusson du panneau de custode, l'emblème arrière et l'inscription Cadillac. À l'intérieur on trouve des sièges en tissu et cuir ainsi que des garnitures en bois zingana.

La Cadillac Classic Gold. Parce que toutes ces années d'efforts méritent d'être couronnées.

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits précédemment. Photo à titre indicatif seulement. Préparation et transport inclus. Taxes en sus.

**Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 5 500 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 800 \$ exigé. Frais de 5¢ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus.



Vos concessionnaires
Cadillac

PAS DE COMPROMIS POUR VOTRE VÉHICULE UTILITAIRE!



- Roulement silencieux sur la grande route et bonne traction hors-route.
- Bonne durabilité et résistance aux crevaisons.



PNEUS
UNIMAX

- Adhérence remarquable sur chaussée mouillée et roulement silencieux.
- Durée de vie prolongée et motricité additionnelle grâce à sa sculpture de semelle très profonde.
- Vaste sélection de dimensions pour mieux convenir au marché grandissant des véhicules utilitaires sport.

BRIDGESTONE

Sécurité à tout prix!

DUELER A/T

DUELER H/T



UNIPNEU

BÉCANCOUR
16555, boul. des Acadiens..... (819) 233-2361
BOUCHERVILLE
96, boul. Industriel..... (514) 655-4322
BROSSARD
6010, boul. Taschereau..... (514) 445-2243
CAP-DE-LA-MADELINE
199, boul. Fusée..... (819) 376-3763
DANVILLE
906, route 255..... (819) 839-2633
DRUMMONDVILLE
1095, boul. Saint-Joseph..... (819) 478-1488

FARMIAN
624, rue Principale..... (514) 293-3161
GATINEAU
156, rue de Varennes..... (819) 568-2161
GRANDY
483, boul. Boivin..... (514) 378-9915
JOLIETTE
384, rue Beaudry Nord..... (514) 759-5600
LAVAL
1664, boul. des Laurentides, Vimont..... (514) 668-8518
275, boul. Curé-Labelle, Chomedey..... (514) 682-3000
171, boul. Curé-Labelle, Sainte-Rose..... (514) 625-4422
LA TUQUE
1000, boul. Ducharme..... (819) 523-9562
LONGUEUIL
1076, boul. Curé-Poirier Ouest..... (514) 670-0904
LOURVILLE
330, boul. Saint-Laurent Est..... (819) 228-5421
MERCIER
1073, boul. Saint-Jean-Baptiste..... (514) 691-1616
ÎLE DE MONTRÉAL
2220, avenue Benny..... (514) 489-8245
9970, rue des Récollections..... (514) 321-7511
6661, rue Sherbrooke Est..... (514) 256-7501
8997, boul. Pie-IX..... (514) 329-5467
8910, boul. Saint-Laurent..... (514) 381-1846
8730, rue de Tock..... (514) 352-5826
2125, rue de l'Église..... (514) 769-3000
2607, rue Diab, Saint-Laurent..... (514) 337-0833

REPERTIGNY
623, rue Laviolette..... (514) 581-6390
SHERBROOKE
11, rue Léger..... (819) 566-7722
SOREL
235, rue du Roi..... (514) 743-5577
SAINT-ANTOINE
820, boul. des Laurentides..... (514) 438-3730
SAINT-CONSTANT
77, rue Saint-Pierre..... (514) 632-4140
SAINT-ESPRIT
55, rue Grégoire..... (514) 839-7777
SAINT-EUSTACHE
197, rue de la Forge..... (514) 473-2717
784, boul. Sauvé..... (514) 472-3151
SAINT-HYACINTHE
2500, rue des Cascades Est..... (514) 774-8159
SAINT-JÉRÔME
430, rue Lajeunesse Ouest..... (514) 436-4622
SAINT-RÉMI DE NAPIERVILLE
87, boul. Saint-Rémi..... (514) 454-7513
TERREBONNE
1595, chemin Gascon..... (514) 471-3345
VALCOURT
9004, rue de la Montagne..... (514) 532-3333
VICTORIAVILLE
900, rue Notre-Dame Est..... (819) 752-4567
PLUS DE 70 MARCHANDS AU QUÉBEC

POLITIQUE

Un autre bateau soupçonné de pêcher illégalement le flétan
Ce chalutier bat pavillon du Belize

Presse Canadienne
ST-JEAN, T.-N.

Le Canada s'apprête à intervenir auprès d'un autre chalutier, battant pavillon de Belize, soupçonné de pêcher illégalement du flétan noir au large de Terre-Neuve.

C'est ce qu'a annoncé hier une porte-parole fédérale des Pêches. L'affaire survient quelques jours après ce qu'on croyait être la fin de la « guerre » du flétan noir.

Le Canada et l'Union européenne viennent tout juste de régler un conflit au sujet de la répartition des quotas de flétan noir, considéré comme l'une des dernières espèces commercialement viables du Grand Banc. Le Canada reprochait aux pêcheurs espagnols de ne pas respecter les règles sur la pêche.

Un épais brouillard a empêché les vérifications aériennes, mais des vérifications antérieures ont indiqué que le chalutier propriété d'Espagnols pêchait le flétan noir. Il a été aperçu pour la première fois le 10 avril, au Cap Flemish, à l'extérieur du Grand Banc, a dit Mme Mewdell.

Elle a indiqué qu'un des patrouilleurs canadiens qui se trouve présentement dans le port de Saint-Jean sera dépêché sous peu pour inspecter le chalutier. Il faut plus d'une journée à un bateau pour se rendre dans la zone contestée.

Malgré l'association d'un des chalutiers avec l'Espagne, Mme Mewdell a minimisé le risque que la situation ne ranime le récent conflit entre le Canada et l'Union européenne.

Les mesures prises contre les chalutiers enregistrés au Belize le seront en vertu d'une loi adoptée l'an dernier par le Canada pour régler le problème des bateaux battant pavillon de complaisance et pêchant au large de la limite de 200 milles des eaux canadiennes — et non en vertu des dispositions de l'entente avec l'Union européenne, a précisé Mme Mewdell.

Le Canada a prévenu le Belize de la situation, et il attend une réponse de ce pays.



PHOTO CP

Deux certificats de mérite civique décernés

Eileen M. Montgomery et David J. Daniel ont reçu le certificat du mérite civique au cours d'une cérémonie de citoyenneté organisée dans le cadre de la Semaine de la Citoyenneté 1995 dont les activités commencent hier. Également, plus de 70 immigrants reçus y étaient assermentés citoyens canadiens. Sur la photo, en plus de M. Daniel et Mme Montgomery, on voit Roger D. Landry (à gauche), président et éditeur de La Presse, qui présidait la cérémonie, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, Sergio Marchi (au centre) et Antonine Maillet, l'auteure bien connue.

Petit budget? Gros rabais au centre de liquidation mode LA BAIE

DU MERCREDI 19 AVRIL AU DIMANCHE 23 AVRIL 1995

40 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUTE LA MODE COUTURE POUR FEMME

• Liz Claiborne • Blanca • Jones New York

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

Aussi offert au magasin du centre-ville, 8^e étage.

Choix de chemises Grenadier pour homme

Quantité : 40. Notre prix ord. 9,99 \$. Solde 4,99 \$.

Supersolde

1 99 \$ ch.

50 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUTES LES BLOUSES À MANCHES LONGUES POUR FEMME

Exception : blouses couture.

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

Aussi offert au magasin du centre-ville, 8^e étage.

Sélection de tricot en coton pour femme

Quantité : 40. Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 9,99 \$.

Supersolde

1 49 \$ ch.

60 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUS LES CHANDAILS D'HIVER POUR HOMME ET FEMME

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

40 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUTE LA MARCHANDISE D'ÉTÉ POUR HOMME ET FEMME

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

Aussi offert au magasin du centre-ville, 8^e étage.

40 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUS LES VÊTEMENTS POUR HOMME

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

TOUTES LES JUPES POUR FEMME

À 10,00 \$ en moins : MAINTENANT 8,00 \$

Entre 20 \$ et 34,99 \$: MAINTENANT 8,00 \$

Entre 35 \$ et 54,99 \$: MAINTENANT 12,00 \$

Exception : jupes couture.

40 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

TOUTE LA MODE POUR ENFANT

*Sur les prix déjà réduits de 25 % à 50 %

**Le plus bas prix de détail sera réduit à la caisse.

10 % DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE*

SUR TOUT ACHAT DE 25 \$ OU PLUS!

Rabais applicable sur présentation de ce bon-rabais seulement.

Valable au Centre de liquidation mode Jean-Talon seulement,

du 19 au 23 avril. Un bon-rabais par personne.

Bon-rabais original seulement (pas de photocopie ou de fac-similé).

NOUVEAU!

Stores vénitiens* en vinyle

Bleu, beige ou rose. Quantité : 25 de chaque format.

Format 49,3 cm x 114 cm. Solde 1,99 \$.

Format 70,3 cm x 114 cm. Solde 2,49 \$.

Exerciseurs*

Ramour York. Quantité : 5. Notre prix ord. 99 \$ Solde 59,99 \$.

Cycle d'exercice Healthware. N° EX-2500. Quantité : 5.

Notre prix ord. 240 \$ Solde 139,99 \$.

*Vendus tels quels.

PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS!
Le choix des tailles est limité. Ventes fermes. Pas d'échange ni de remboursement.



Heures d'ouverture :

Lundi, mardi et mercredi :

9 h 30 à 18 h ;

Jeudi et vendredi :

9 h 30 à 21 h ;

Samedi :

9 h à 17 h ;

Dimanche :

midi à 17 h.

Le Centre de liquidation mode

4908, rue Jean-Talon Ouest

(Entre Decarie et Victoria, du côté Sud)

Tél. : 739-6670

LA BAIE

Le service

InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!

8 7 5 - B E L L I S

Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone à clavier.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

Nouvelles en bref

- La Une : 110
- Nouvelles locales : 120
- Nouvelles sportives : 130
- Nouvelles économiques : 140
- Nouvelles nationales et internationales : 150
- Arts et spectacles : 160
- En primeur : 170

Éditoriaux 210
Question du jour 220

- Info-Affaires™ Bell**
- À surveiller cette semaine : 311
- Causeries et conférences d'affaires : 321
- Perfectionnement en gestion : 331
- Finance et comptabilité : 341
- Marketing, communication, vente et service à la clientèle : 351
- Production, qualité, environnement et technologie : 361
- Ressources humaines et formation : 371
- Informatique : 381

Questions d'affaires
Réponses d'affaires
5 choix de chroniques disponibles : 410

- NOUVEAU** **Résultats de la loterie**
- 6/49 : 411
- Lotto Super 7 : 412
- Sélect 42 : 413
- Banco : 414
- La Quotidienne : 415

- NOUVEAU** **Bulletins météorologiques d'Environnement Canada**
- Région de Montréal : 421
- Prévisions à long terme (Montréal) : 422
- Estrie, Québec, Laurentides : 423
- Villes canadiennes : 424
- Villes américaines : 425
- Plaisanciers (Montréal) : 426

Produits et services de Bell 520

- Services de La Presse**
- Service des abonnements : 610
- Annonces classées : 620
- Publicité : 630
- Rédaction : 640
- Information sur les concours : 650
- Renseignements généraux : 660

- INFO-ARTS Bell**
- À surveiller cette semaine : 710
- Danse : 720
- Musique et art lyrique : 730
- Théâtre : 740
- Variétés et humour : 750
- Expositions et musées : 760
- Service personnalisé (accès direct) : 770

La Presse



Il tue son jeune frère avec un revolver reçu de sa mère

Agence France-Presse

AUSTIN, Texas

Un adolescent de 14 ans a tué accidentellement son jeune frère de sept ans avec un revolver que sa mère lui avait donné pour se défendre, à Austin, au Texas.

Cindy Chavez avait confié à l'adolescent un calibre 25 acheté chez un prêteur sur gage, parce qu'il se plaignait d'avoir reçu des menaces de la part de membres de gang à l'école.

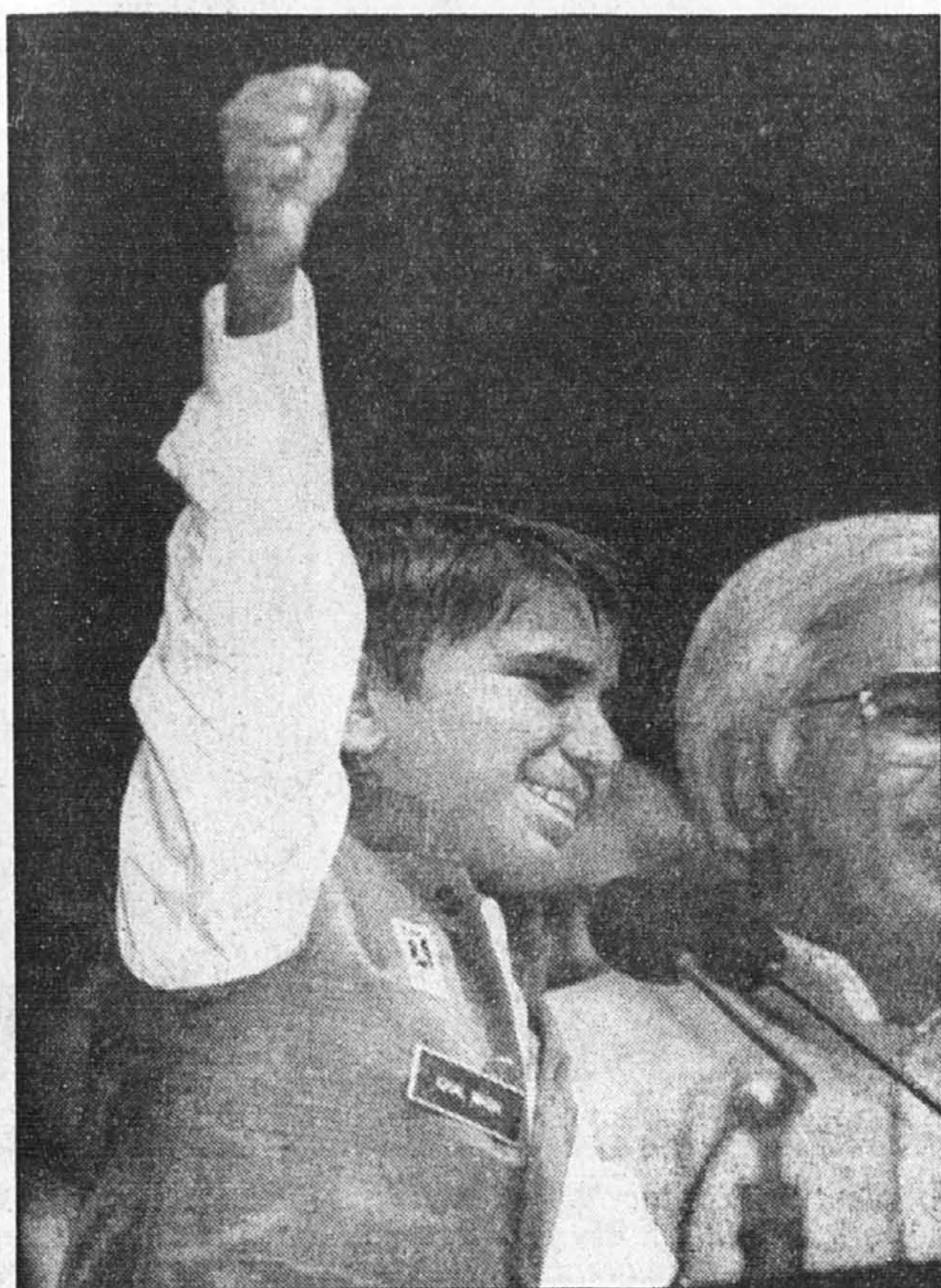
L'incident s'est produit vendredi soir alors que l'adolescent avait la garde de son petit frère

et de deux autres enfants au domicile de sa grand-mère. Pour des raisons indéterminées, un coup est parti touchant l'enfant au visage.

Les autorités étudient la possibilité d'inculper M^{me} Chavez, mais selon un procureur du Texas, il n'y a, semble-t-il, aucune loi de l'Etat qui interdise à un adulte de confier une arme à un mineur.

Le jeune meurtrier, qui a été placé en maison de correction, sera inculpé soit d'homicide, soit d'homicide par négligence criminelle, a ajouté le procureur.

Le jeune Pakistanais qui a dénoncé les horreurs du travail forcé des enfants est abattu en pleine rue



Iqbal Masih, âgé de 12 ans, s'est rendu à Boston en décembre dernier pour recevoir le Reebok Youth in Action Award.

Associated Press

ISLAMABAD, Pakistan

Iqbal Masih, un jeune garçon de 12 ans qui avait été universellement acclamé pour avoir décrié les horreurs du travail forcé des enfants au Pakistan, a été abattu dimanche alors qu'il se promenait à bicyclette avec deux amis dans son village natal de Muritke, près de Lahore.

Selon Ehsan Ullah Khan, président du Front de libération du travail forcé, il ne fait aucun doute que la mort de l'enfant est liée à la croisade que celui-ci avait entreprise.

« Nous savons que sa mort est le résultat d'une conspiration de la mafia du tapis », a-t-il précisé en faisant allusion aux usines de tissage des tapis, qui emploient un grand nombre d'enfants au Pakistan.

Un journalier du village d'Iqbal, situé à 230 kilomètres environ au sud-est d'Islamabad, a été arrêté peu après ce meurtre, a ajouté Ullah Khan.

Iqbal avait été l'objet de plusieurs menaces de mort de la part de membres de l'industrie du tissage des tapis, qui ne lui pardonnaient pas ses commentaires sur le travail forcé des enfants.

Le jeune garçon, qui avait lui-même travaillé comme tisseur de tapis, dans des conditions épouvantables, depuis qu'il avait quatre ans et jusqu'à l'âge de 10 ans, avait attiré l'attention du monde entier ces derniers mois.

À l'occasion d'une conférence internationale sur le travail

tenue en Suède en novembre dernier, il avait décrit les conditions dans lesquelles les enfants vivaient dans les usines pakistanaises. En décembre, il s'était rendu à Boston pour y recevoir le Reebok Youth in Action Award.

Iqbal, qui projetait de devenir avocat, avait décidé d'utiliser les 15 000 \$ du prix pour faire des études en ce sens. L'université Brandeis de Boston lui avait promis une bourse lorsqu'il serait prêt à faire des études universitaires.

Iqbal avait été vendu par ses parents à l'âge de quatre ans et passa la plus grande partie des six années suivantes enchaîné à un métier à tisser. Lorsqu'il fut enfin libéré, il devait encore à ses patrons 13 000 roupies. Il était payé une roupie par jour.

Lors d'une entrevue qui s'était déroulée peu avant la remise de son prix, Iqbal avait déclaré qu'il n'avait plus peur de ses patrons. « Maintenant, avait-il dit, ce sont eux qui ont peur de moi. »

Les propriétaires d'usines de tapis préfèrent les enfants parce que leurs petites mains peuvent faire les noeuds les plus délicats. En outre, ils se plaignent rarement des abus auxquels on les soumet.

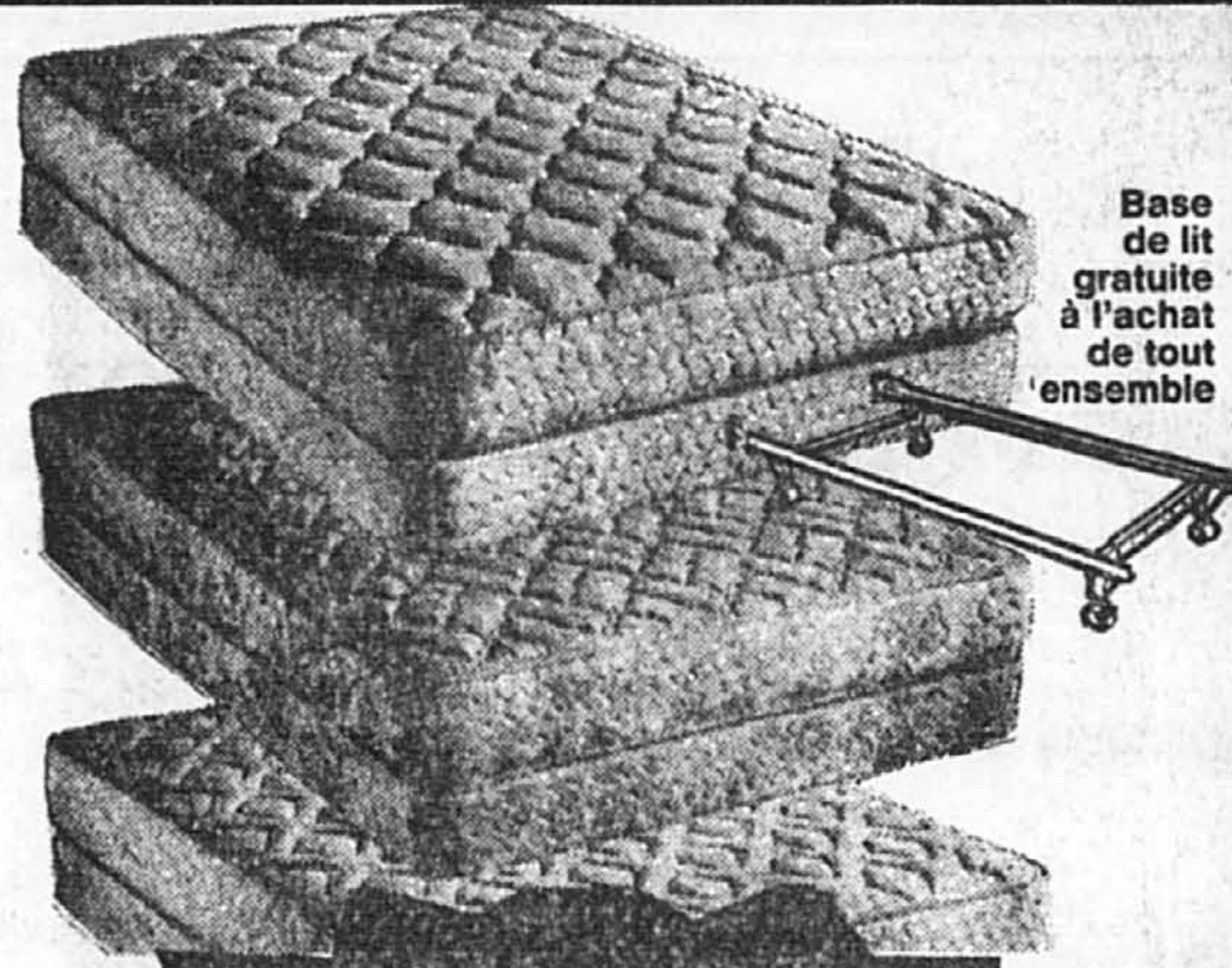
Selon la Commission des droits de la personne, quelque six millions d'enfants âgés de 14 ans ou moins travaillent au Pakistan, essentiellement dans des usines de tapis ou des briqueteries, ainsi que dans des exploitations agricoles ou comme serveurs.

Matelas BONHEUR



Heures : Lun. au merc. de 10 h à 18 h. Jeu. et ven. : 10 h à 21 h. Sam. : 9 h à 17 h.

MEILLEURS PRIX GARANTIS



Base de lit gratuite à l'achat de tout ensemble

ENSEMBLES MATELAS ET SOMMIER INCLUANT :

- Base de lit
- Livraison gratuite
- Pas de TPS ni de TVQ

ENCHANTED NIGHTS
399 \$ Double
499 \$ Grand



Simple **349\$**
POSTUREPEDIC EXTRA FERME
499 \$ Double
599 \$ Grand
839 \$ Très grand



Simple **399\$**
POSTUREPEDIC FERME
599 \$ Double
699 \$ Grand
949 \$ Très grand



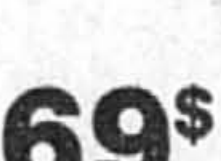
Simple **499\$**
POSTUREPEDIC FERME LUXUEUX
799 \$ Double
899 \$ Grand
1 149 \$ Très grand



Simple **699\$**
ORTHOPÉDIQUE DE LUXE
299 \$ Double
349 \$ Grand



Simple **249\$**
ORTHOPÉDIQUE
219 \$ Double



Simple **169\$**

SERTA-PEDIC
369 \$ Double
449 \$ Grand



Simple **299\$**
PERFECT SLEEPER EXTRA FERME
569 \$ Double
649 \$ Grand
949 \$ Très grand



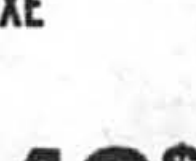
Simple **429\$**
PERFECT SLEEPER LUXUEUX FERME
699 \$ Double
799 \$ Grand
999 \$ Très grand



Simple **549\$**
PERFECT SLEEPER FERMETÉ MAX.
799 \$ Double
899 \$ Grand
1 199 \$ Très grand



Simple **649\$**



Simple **349\$**
GRAND HÔTEL
499 \$ Double
599 \$ Grand

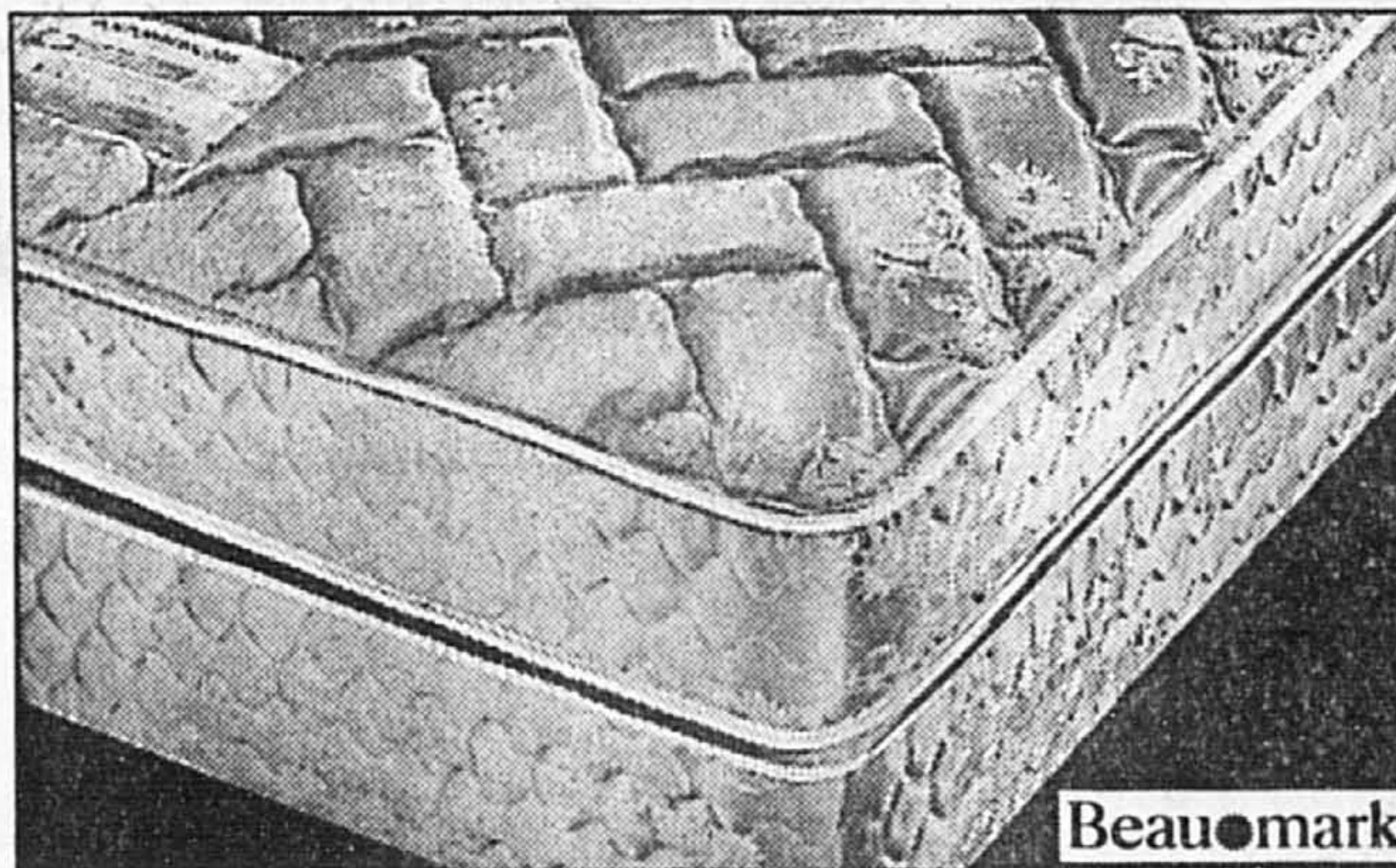


Simple **399\$**



50% DE RABAIS

DUOS-SOMMEIL BEAUMARK® ET SEALY

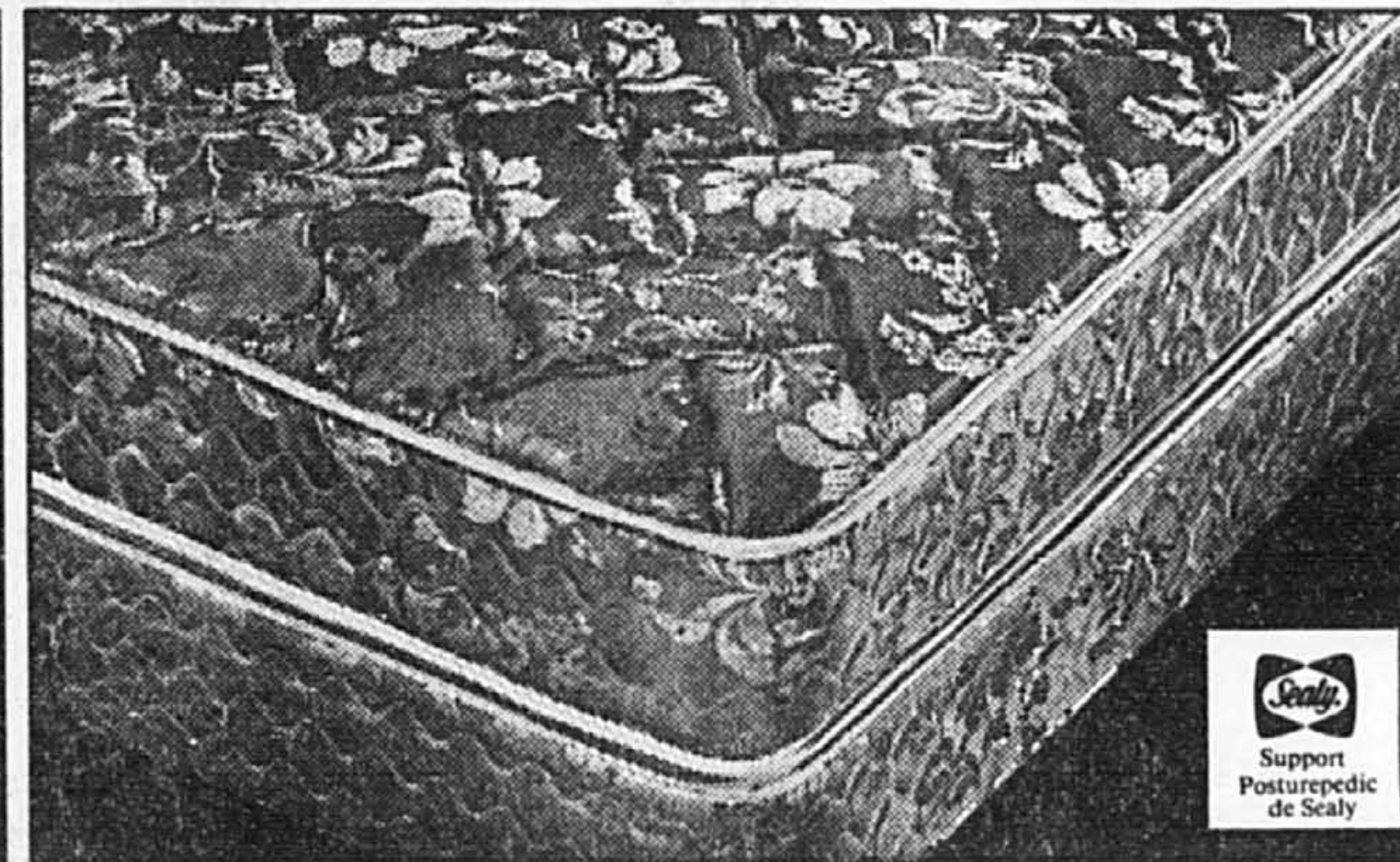


Caresse de Beaumarck®! Tous formats, un seul bas prix!

Bâti de 475 ressorts pour un support ferme. Garantie complète de 5 ans. Une place, deux places ou grand lit. Notre prix ord. 759 \$.

Duos-sommeil, rayon 515.

Tous formats
377\$
l'ens.



Posturepedic Hotel/Motel 700 de Sealy

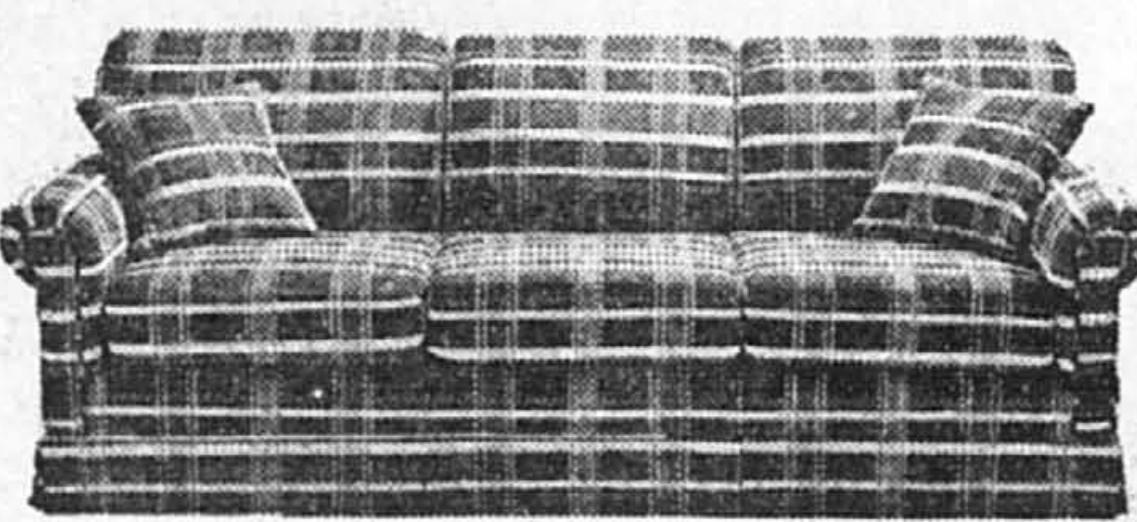
Bâti de 640 ressorts Posturetech. Ferme en surface et en profondeur. Garantie complète de 10 ans. Nos prix ord. 999 \$ à 1 999 \$.

Duos-sommeil, rayon 515.

Solde
499\$
l'ens. une place

Durant 6 jours!
150 \$ de rabais!
Canapé imprimé tartan, de couleurs vives
À coussins assortis. Notre prix ord. 599 \$.

Solde
449\$ ch.
Causeuse, fauteuil et canapé-lit aussi soldés. En vigueur du ven. 21 avril au mer. 26 avril.



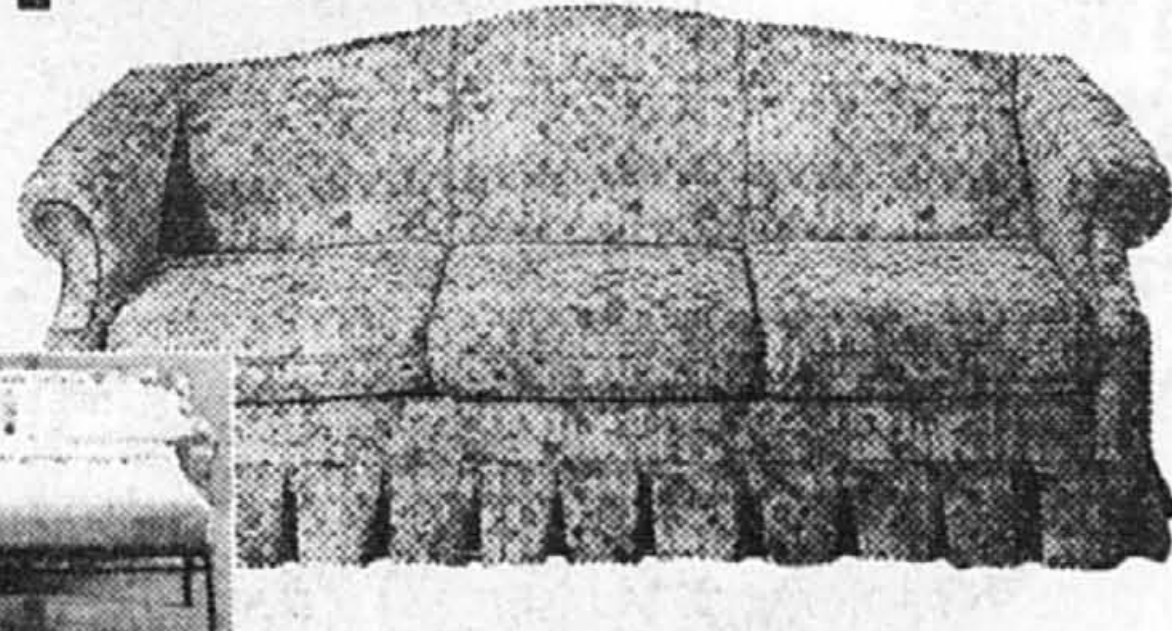
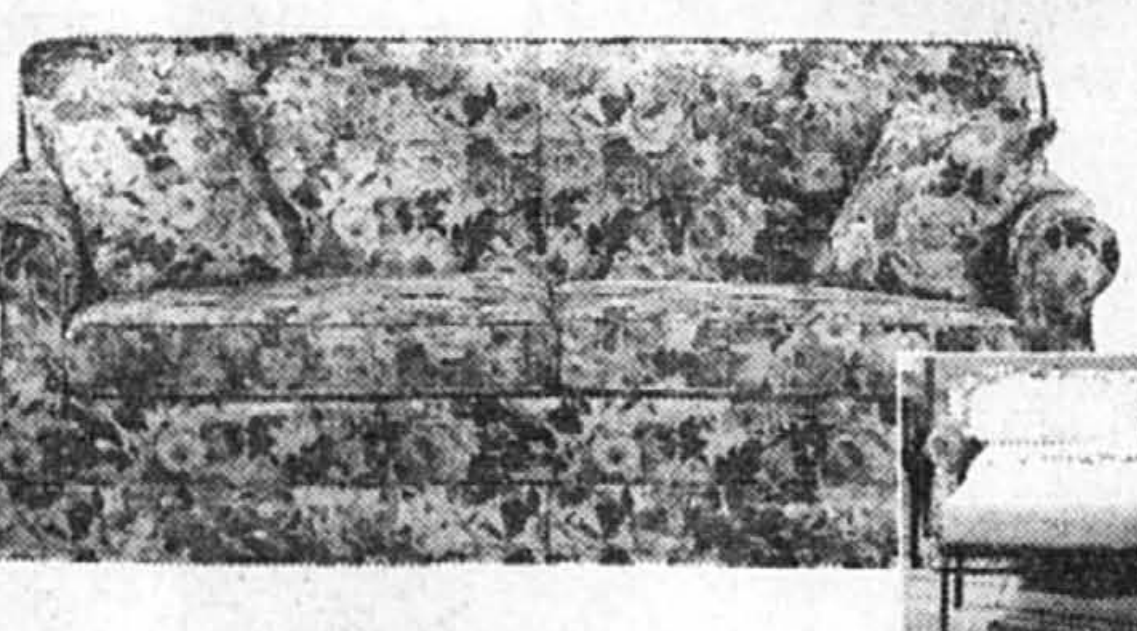
Durant 6 jours!
300 \$ de rabais!
Canapé Citation House
Modèle classique à volant. Notre prix ord. 949 \$.

Solde
649\$ ch.
Causeuse et fauteuil aussi soldés. En vigueur du jeudi 20 avril au mardi 25 avril.

et canapés-lits

330 \$ de rabais!
Canapé-lit Simmons
Matelas Beauty Sleep et appuie-bras arrondis. Notre prix ord. 999 \$.

Liquidation
669\$ ch.



400 \$ de rabais!
Canapé-lit, style classique
Dossier arrondi. Format grand lit. Notre prix ord. 999 \$.

Solde
599\$ ch.
Meubles, rayon 501.



100 \$ de rabais!
Meuble audio-vidéo

Notre prix ord. 449 \$.
Solde
349\$ ch.
Meubles, rayon 507.



Durant 3 jours!
50% de rabais!

Chaises empilables de luxe à dossier mi-hauteur
En résine. Garantie de 3 ans. Notre prix après lancement 14,99 \$.

Meubles de jardin, rayon 522. Quantités limitées. Pas de bon d'achat différé. En vigueur du 21 au 23 avril.

Solde
698\$ ch.

Guide de magasinage :
Les canapés, les canapés-lits et les meubles audio-vidéo sont offerts à la Baie : rue Sainte-Catherine O., Centre Rockland, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Promenades Saint-Bruno, Galeries de la Capitale et Place Laurier.

Les meubles de jardin sont offerts à la Baie : rue Sainte-Catherine O., Centre Boulevard, Centre Rockland, Centre Laval, la Place Vertu, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Mail Champlain, Promenades Saint-Bruno, Place Rosemère et Galeries de la Capitale.

Les duos-sommeil sont offerts à la Baie : rue Sainte-Catherine O., Centre Boulevard, Centre Rockland, Centre Laval, la Place Vertu, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Mail Champlain, Promenades Saint-Bruno, Place Rosemère et Galeries de la Capitale.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Du jeudi 20 avril au dimanche 30 avril.

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®



1440, Fleury Est
Montréal
388-9077

5870, Métropolitain E.
sortie Lacordaire
251-5300

1958, Le Corbusier
Laval
687-7880

5201A, Sherbrooke Ouest
Westmount - N.D.G.
369-1860

2071, Victoria
Saint-Lambert
923-4321

64, St-Jean-Baptiste
Châteauguay
691-4240

665, boul. des Laurentides
Saint-Antoine
1-800-701-7366

15634, boul. Gouin O.
Pierrefonds
620-7155